



Rapport Prix & Qualité de Service

*Service de l'eau potable
2025*

Table des matières

PARTIE 1 : MONTBAZENS-RIGNAC	7
Caractérisation technique du service public de l'eau potable	8
Organisation administrative du service.....	8
Estimation de la population desservie	8
Conditions d'exploitation du service.....	8
Prestations assurées dans le cadre du service	8
Ressources en eau	9
Nombre d'abonnements	11
Volumes mis en distribution et vendus.....	13
Longueur du réseau.....	14
Tarification et recettes du service public de l'eau potable	15
Fixation des tarifs en vigueur	15
Prix du service de l'eau potable	15
Le prix de l'eau du syndicat tarif hors redevances Agence de l'Eau	17
Evolution des composantes du tarif depuis 2000	18
Le prix de l'eau du syndicat tarif avec redevances Agence de l'eau	20
Tarif de vente en gros du syndicat 2 et 3	22
Tarif de vente en gros du syndicat 4	22
Tarif de vente en gros du syndicat 5	22
Recettes d'exploitation.....	23
Indicateurs de performance du service de l'eau potable	24
Qualité de l'eau	24
Protection des ressources en eau	24
Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	25
Performance du réseau	26
Renouvellement des réseaux	28
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	28
Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	28
Durée d'extinction de la dette	29
Taux d'impayés.....	29
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :.....	29
Taux de réclamations :	30
Financement des investissements du service de l'eau potable	31
Travaux engagés au cours de l'exercice	31
Montants des subventions et contributions pour le financement de ces travaux au cours de l'exercice.....	32
Branchements en plomb	32
Etat de la dette	32
Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service public de l'eau	32
Montant des provisions pour créances douteuses	33
Présentation des projets à l'étude et en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service – montants prévisionnels des travaux.....	33
Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	36

Montant des abandons de créances ou des versements a un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L.115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues.....	36
Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1- du code général des collectivités territoriales	36
Partie 2 : Conques Muret Le Château	37
Caractérisation technique du service public de l'eau potable	38
Organisation administrative du service.....	38
Estimation de la Population desservie	38
Conditions d'exploitation du service.....	38
Prestations assurées dans le cadre du service	38
Ressources en eau.....	39
Nombre d'abonnements	40
Volumes mis en distribution et vendus.....	42
Longueur du réseau.....	43
Tarification et recettes du service public de l'eau potable	44
Fixation des tarifs en vigueur	44
Prix du service de l'eau potable	44
Le prix de l'eau du syndicat tarif hors redevances Agence de l'Eau	46
Evolution des composantes du tarif.....	48
Le prix de l'eau du syndicat tarif avec redevances Agence de l'Eau	49
Recettes d'exploitation.....	51
Indicateurs de performance du service de l'eau potable	52
Qualité de l'eau	52
Protection des ressources en eau	52
Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	53
Performance du réseau	54
Renouvellement des réseaux	56
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	56
Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	56
Durée d'extinction de la dette	57
Taux d'impayés.....	57
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :.....	57
Taux de réclamations :	58
Financement des investissements du service de l'eau potable	59
Travaux engagés au cours de l'exercice	59
Montants des subventions et contributions pour le financement de ces travaux au cours de l'exercice.....	59
Branchements en plomb	59
Etat de la dette	60
Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service public de l'eau	60
Montant des provisions pour créances douteuses	60
Présentation des projets à l'étude et en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service – montants prévisionnels des travaux.....	61
Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	62

Montant des abandons de créances ou des versements a un fonds de solidarité	62
Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1- du code général des collectivités territoriales	62
Partie 3 : Rive Gauche du Dourdou	63
Caractérisation technique du service public de l'eau potable	64
Organisation administrative du service.....	64
Estimation de la Population desservie	64
Conditions d'exploitation du service.....	64
Prestations assurées dans le cadre du service	64
Ressources en eau	65
Nombre d'abonnements	66
Volumes mis en distribution et vendus.....	67
Longueur du réseau.....	68
Tarification et recettes du service public de l'eau potable	69
Fixation des tarifs en vigueur	69
Prix du service de l'eau potable	69
Le prix de l'eau du syndicat Tarif hors redevances Agence de l'Eau pour l'ensemble des Communes adhérentes à l'établissement RIVE GAUCHE DU DOURDOU	71
Evolution des composantes du tarif depuis 2018	73
Le prix de l'eau du syndicat pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC « Etablissement RIVE GAUCHE DU DOURDOU ».....	74
Recettes d'exploitation.....	76
Indicateurs de performance du service de l'eau potable	77
Qualité de l'eau	77
Protection des ressources en eau	77
Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	78
Performance du réseau	79
Renouvellement des réseaux	80
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	81
Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	81
Durée d'extinction de la dette	81
Taux d'impayés.....	81
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :.....	82
Taux de réclamations :	82
Financement des investissements du service de l'eau potable	83
Travaux engagés au cours de l'exercice	83
Montants des subventions et contributions pour le financement de ces travaux au cours de l'exercice.....	83
Branchements en plomb	83
Etat de la dette	84
Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service public de l'eau	84
Montant des provisions pour créances douteuses	84
Présentation des projets à l'étude et en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service – montants prévisionnels des travaux.....	84
Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	85

Montant des abandons de créances ou des versements a un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L.115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues.....	85
Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1- du code général des collectivités territoriales	85
Partie 4 : CUZAC.....	86
Caractérisation technique du service public de l'eau potable	87
Organisation administrative du service.....	87
Estimation de la Population desservie	87
Conditions d'exploitation du service.....	87
Prestations assurées dans le cadre du service	87
Ressources en eau.....	88
Nombre d'abonnements	89
Volumes mis en distribution et vendus.....	90
Longueur du réseau.....	90
Tarification et recettes du service public de l'eau potable	91
Fixation des tarifs en vigueur	91
Prix du service de l'eau potable	91
Le prix de l'eau du syndicat Tarif hors redevances Agence de l'Eau – Commune de CUZAC	93
Evolution des composantes du tarif depuis 2018	94
Le prix de l'eau du syndicat Tarif avec redevances Agence de l'Eau – Commune de CUZAC	95
Recettes d'exploitation.....	96
Indicateurs de performance du service public de l'eau potable.....	97
Qualité de l'eau	97
Protection des ressources en eau	97
Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	98
Performance du réseau	99
Renouvellement des réseaux	100
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	100
Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100
Durée d'extinction de la dette	101
Taux d'impayés.....	101
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :.....	101
Taux de réclamations :	101
Financement des investissements du service de l'eau potable	102
Travaux engagés au cours de l'exercice	102
Montants des subventions et contributions pour le financement de ces travaux au cours de l'exercice.....	102
Branchements en plomb	102
Etat de la dette	102
Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service public de l'eau	103
Montant des provisions pour créances douteuses	103
Présentation des projets à l'étude et en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service – montants prévisionnels des travaux.....	103
Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	104

Montant des abandons de créances ou des versements a un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L.115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues.....	104
Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1- du code général des collectivités territoriales	104

PARTIE 1 : MONTBAZENS-RIGNAC

Caractérisation technique du service public de l'eau potable



Organisation administrative du service

Le S.M.A.E.P. de MONTBAZENS RIGNAC regroupe :

- **46 Communes Aveyronnaises** : ANGLARS-SAINT-FELIX, ASPRIERES, AUZITS, BELCASTEL, BERTHOLENE, BESSUEJOULS, BOURNAZEL, BOZOULS, BRANDONNET, CAMPUAC, CLAIRVAUX D'AVEYRON, COMPOLIBAT, DRULHE, ESCANDOLIERES, ESPEYRAC, GABRIAC, GALGAN, GOLINHAC, GOUTRENS, LA LOUBIERE, LANUEJOULS, LASSOUTS, LES ALBRES, LUGAN, MALEVILLE, MAYRAN, MONTBAZENS, MONTROZIER, PALMAS D'AVEYRON (partie Cruéjoul), PEYRUSSE LE ROC, PREVINQUIERES, PRIVEZAC, RIGNAC, RODELLE, ROUSSENNAC, SAINT-CHRISTOPHE-VALLON, SAINT-IGEST, SAINT-REMY, SAINTE-EULALIE-D'OLT, SALLES LA SOURCE, SEBRAZAC, SONNAC, VALADY, VALZERGUES, VAUREILLES et VILLENEUVE

- **3 EPCI** : DECAZEVILLE COMMUNAUTE (pour la Commune de BOUILLAC), AUBRAC CARLADEZ VIADENE (Communes de CONDOM D'AUBRAC et SAINT-CHELY-D'AUBRAC) et RODEZ AGGLOMERATION (Communes de DRUELLE-BALSAC, LE MONASTERE, LUC-LA-PRIMAUBE, OLEMPES, ONET-LE-CHATEAU, SEBAZAC CONCOURES)

Estimation de la population desservie

69 297 habitants



Conditions d'exploitation du service

Le service public de l'eau potable était exploité ces dernières années, dans le cadre d'une délégation de service public, contrat ayant pris fin le 31 décembre 2020. A compter du 1er janvier 2021, une gestion publique du service de l'eau a été mis en œuvre, au travers d'une régie, pour la gestion des usagers. Le SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC exerce donc la compétence eau dans sa globalité en s'appuyant de sur des contrats de prestation de services et reposant sur la distinction des missions de Production d'une part et de Distribution d'autre part.

Prestations assurées dans le cadre du service

La collectivité prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, recouvrement, traitement des doléances usagers
Mise en service	des branchements
Entretien	du génie civil des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations, des captages, du génie civil, des compteurs

Les prestations confiées à CEO-VEOLIA (1^{er} semestre) et SAUR (2nd semestre) sont les suivantes :

Gestion du service	fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau produite et distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites
Prestations particulières	entretien et surveillance du barrage d'AUBRAC

Ressources en eau

◆ Points de prélèvement

Ouvrage	Prélèvement 2024 [m³]	Prélèvement 2025 [m³]	Prélèvement 2025 [%]	Variation 2024/2025
PRISE d'EAU des Brasses - Boralde de Poujade Saint-Chély-D'auzac - Prélèvement d'eau de surface	2 915 905	2 783 093	43,16%	-4,55%
PRISE d'EAU des Touzes (La Boralde - St Chély) - Prélèvement d'eau de surface	2 856 375	2 984 825	46,29%	4,50%
PRISE d'EAU - Lot		619 141	9,60%	-
SOURCE de Condom d'Aubrac	16 129	9 830	0,15%	-39,05%
SOURCE St-Chély d'Aubrac - Le Pouget	9 317	10 058	0,16%	7,95%
SOURCE Bourg St-Chély d'Aubrac	20 684	28 580	0,44%	38,17%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Union Aubrac	2 743	3 614	0,06%	31,75%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Belvezet	294	388	0,01%	31,97%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Enfrux	2 803	2 917	0,05%	4,07%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Bonnefon	762	940	0,01%	23,36%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Royal Aubrac	4 250	4 250	0,07%	0,00%
Total des prélèvements [m³]	5 829 262	6 447 636	100,00%	

💧 *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2024 [m³]	Importé en 2025 [m³]	Variation 2024/2025
RODEZ	7 285	7 823	7,39%
SIAEP de la HAUTE VALLÉE de L'AVEYRON	218	759	248,17%
SIAEP de LA VIADENE			
SIAEP de MURET LE CHÂTEAU			
SIAEP du SEGALA	628 915	624 976	-0,63%

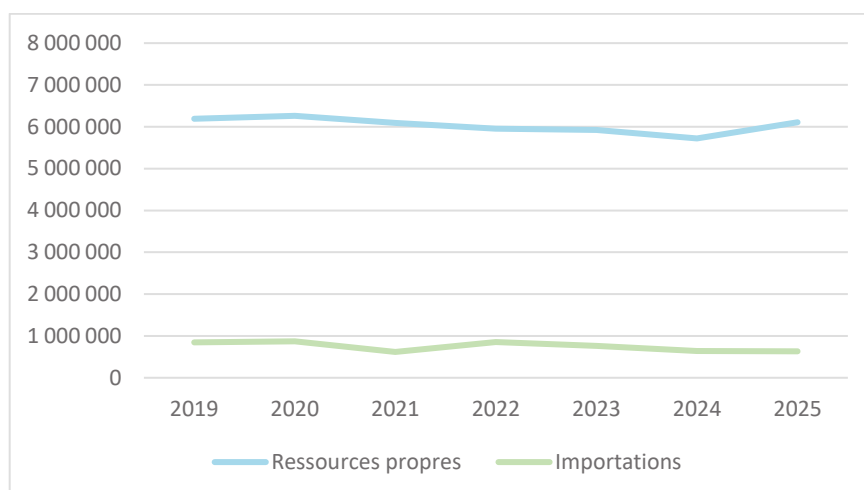
💧 *Volumes produits*

Ouvrage	Production 2024 [m³]	Production 2025 [m³]	Variation 2024/2025
Station de TRAITEMENT de Salgues Condom-D'aubrac + Lassouts	5 664 701	6 049 554	6,79%
SOURCE de Condom d'Aubrac	16 129	9 830	-39,05%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Le Pouget	9 317	10 058	7,95%
SOURCE Bourg St-Chély d'aubrac	20 684	28 580	38,17%
SOURCE de Bouillac	0	0	0,00%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Union Aubrac	2 743	3 614	31,75%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Belvezet	294	388	31,97%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Enfrux	2 803	2 917	4,07%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Bonnesfon	762	940	23,36%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Royal Aubrac	4 250	4 250	0,00%

💧 *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2024	2025	Variation 2024/2025
Ressources propres	5 721 683	6 110 131	6,79%
Importations	636 418	633 558	-0,45%
Total général	6 358 101	6 743 689	6,06%

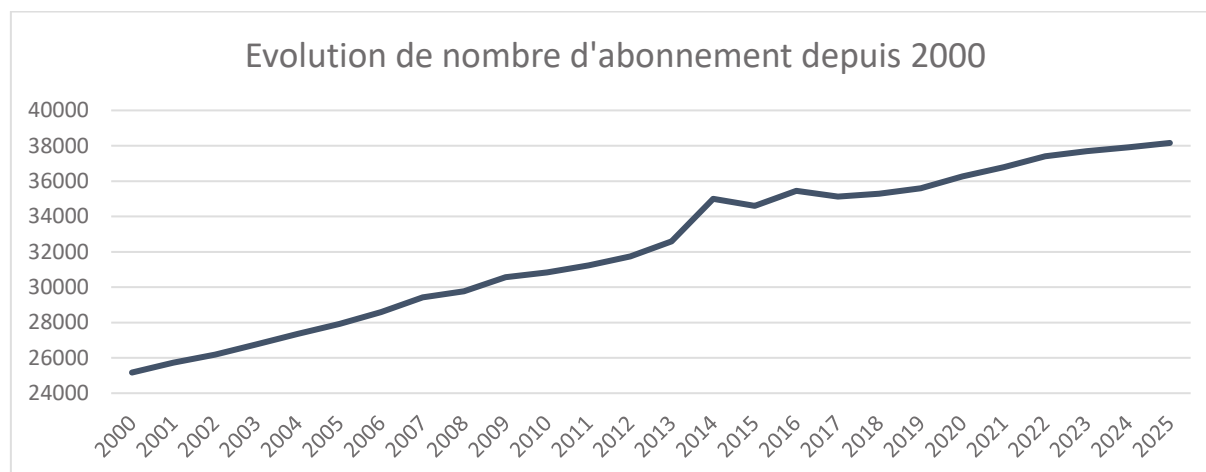
💧 *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



Nombre d'abonnements

Abonnements	2024	2025	Variation
Nombre total d'abonnements	37 920	38 159	0,63%

💧 *Evolution du nombre total d'abonnements*



◆ Répartition des abonnés par commune (domestiques et communaux)

ANGLARS-SAINT-FELIX	452
ASPRIERES	422
AUZITS	563
BELCASTEL	157
BERTHOLENE	570
BESSUEJOULS	140
BOUILLAC	282
BOURNAZEL	228
BOZOULS	1936
BRANDONNET	182
CAMPUAC	283
CLAIRVAUX-D'AVEYRON	612
COMPOLIBAT	208
CONDOM D'AUBRAC	139
CRUEJOULS (PALMAS D'AVEYRON)	264
DRUELLE BALSAC	1506
DRULHE	245
ESCANDOLIERES	156
ESPEYRAC	152
GABRIAC	339
GALGAN	210
GOLINHAC	289
GOUTRENS	315
LA LOUBIERE	833
LANUEJOULS	486
LASSOUTS	286
LE MONASTERE	1204
LES ALBRES	213
LUC LA PRIMAUBE	3598
LUGAN	209
MALEVILLE	567
MAYRAN	308
MONTBAZENS	980
MONTROZIER	940
OLEMPS	2031
ONET-LE-CHATEAU	6686
PEYRUSSE-LE-ROC	177
PREVINQUIERES	47
PRIVEZAC	238
RIGNAC	1183
RODELLE	646
ROUSSENNAC	378
SAINT-CHELY-D'AUBRAC	395
SAINT-CHRISTOPHE-VALLON	645
SAINT-IGEST	138
SAINT-REMY	199
SAINTE-EULALIE-D'OLT	32
SALLES-LA-SOURCE	1397

SEBAZAC-CONCOURES	1763
SEBRAZAC	294
SONNAC	297
VALADY	869
VALZERGUES	135
VAUREILLES	311
VILLENEUVE	1024
TOTAL	38 159

Volumes mis en distribution et vendus

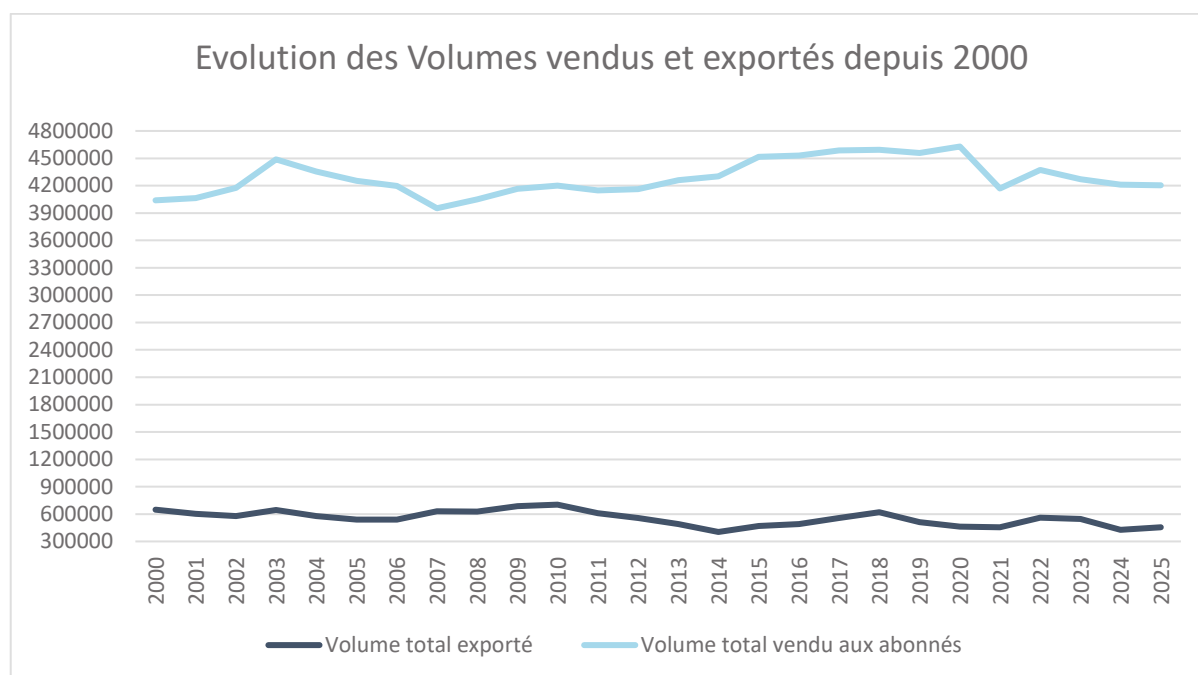
Volumes [m³]	2024	2025	Variation 2024/2025
Volume produit	5 721 683	6 110 131	6,79%
Volume importé	636 418	633 558	-0,45%
Volume exporté	-427 136	-455 832	6,72%
Volume mis en distribution	5 930 965	6 287 857	6,02%
Volume total vendu aux abonnés	4 211 306	4 203 459	-0,19%

La consommation moyenne par abonnement est de : 110 m³ sur l'année 2025.
Elle était de 111m³ en 2024 soit -0.9 % sur un an.

💧 Détail des exportations d'eau

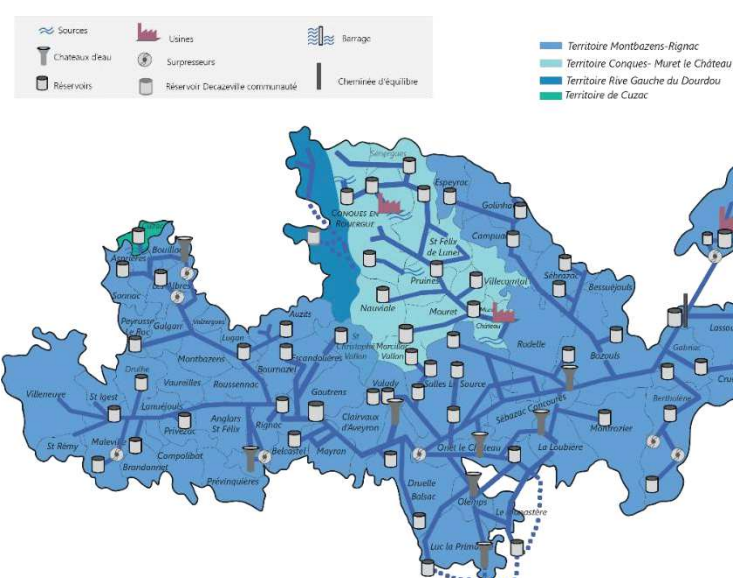
Export vers	Exporté en 2024 [m³]	Exporté en 2025 [m³]	Variation 2024/2025
CASTELNAU DE MANDAILLES	7 847	9 379	19,52%
DECAZEVILLE COMMUNAUTE (FIRMI)	19 151	26 914	40,54%
Hôpital de Cayssiols	11 203	12 072	7,76%
RODEZ	53 822	22 048	-59,04%
SAINT COME D'OLT	56 721	70 672	24,60%
SI des Eaux de FOISSAC	18 061	33 384	84,84%
DECAZEVILLE COMMUNAUTE (ex SIAEP D'AUBIN)	1 447	1 655	14,37%
SIAEP de LA VIADENE	43 721	47 118	7,77%
CMC – ex SIAEP de MURET LE CHÂTEAU	34 850	37 042	6,29%
RGD - Ex SIAEP du NORD DECAZEVILLE	8 767	9 554	8,98%
SIAEP du SEGALA	168 685	182 920	8,44%
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	2 861	3 074	7,44%
Volume total exporté	427 136	455 832	6,72%

Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



Longueur du réseau

	2024	2025	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	2 398,00	2 398,00	0,00%



Tarification et recettes du service public de l'eau potable

Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

◆ *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique était reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, était calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle ne varie plus selon les communes du service. Cette redevance a été supprimée à compter du 1^{er} Janvier 2025 et a été remplacée par de nouvelles redevances Agence de l'Eau (cf. infra).

	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2026
Commune du périmètre Montbazens - Rignac	-	-

◆ *Redevance consommation d'eau potable*

La redevance « consommation d'eau potable » est, mise en place depuis le 1^{er} janvier 2025.

Le tarif est fixé par l'agence de l'eau Adour Garonne et le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable.

L'assiette de cette redevance est constituée par le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation).

Toutefois, les consommations d'eau potable destinée aux activités d'élevage sont exonérées si elles font l'objet d'un comptage spécifique.

Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

💧 *Redevance performance des réseaux d'eau potable*

La redevance pour performance « des réseaux d'eau potable » est, mise en place depuis le 1^{er} janvier 2025.

Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables.

Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Adour Garonne.

Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau. Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;

L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile.

L'Agence de l'eau facture cette redevance à la commune ou à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau.

💧 *Redevance prélèvement sur la ressource en eau*

La redevance prélèvement sur la ressource en eau est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est fixé chaque année par la collectivité.

Le prix de l'eau du syndicat tarif hors redevances Agence de l'Eau

Pour l'ensemble des communes adhérentes au SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC

💧 Evolution du tarif de l'eau

Part de la collectivité	Désignation	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire Diam 15mm*	63,90	63,90	0,00%
	Abonnement Diam 20mm	86,20	86,20	0,00%
	Abonnement Diam 25mm	89,26	89,26	0,00%
	Abonnement Diam 30mm	91,33	91,33	0,00%
	Abonnement Diam 40mm	143,92	143,92	0,00%
	Abonnement Diam 50mm	153,84	153,84	0,00%
	Abonnement Diam 60mm	153,84	153,84	0,00%
	Abonnement Diam 80mm	162,09	162,09	0,00%
	Abonnement Diam 100mm	190,26	190,26	0,00%
	Abonnement Diam 150mm	237,83	237,83	0,00%
	Abonnement Diam 200mm	336,00	336,00	0,00%
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N°1 (0 à 300 m³)	1,2292	1,2476	1,50%
	N°2 (301 à 5 000 m³)	1,2292	1,2476	1,50%
	N°3 (au-delà de 5 000 m³)	1,1745	1,2097	3,00%
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]**	-	-	-
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

** Désormais dans la rubrique « Organismes publics »

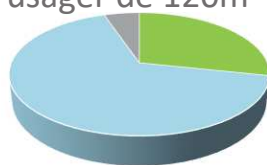
💧 Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation
Exploitant			-
Collectivité	211,4	213,61	1,05%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	-	-	-
TVA	11,63	11,75	1,05%
Total [€ TTC]	223,03	225,36	1,05%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **1.88€/m³**

Répartition au 1^{er} janvier 2026

Composante de la facture d'un usager de 120m³



■ Part fixe ■ Part variable ■ TVA

Evolution des composantes du tarif depuis 2000

Composantes de la facture d'un usager consommant **120 m³** (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2000		145	7,13	152,13
2001		146,44	7,31	153,75
2002		147,35	7,31	154,66
2003		149,73	6,48	156,21
2004		150,65	7,17	157,82
2005		153,98	4,92	158,9
2006		156,96	4,92	161,88
2007		164,02	6,60	170,62
2008		169,37	7,80	177,17
2009	82,12	87,28	7,80	177,2
2010	82,79	88,6	7,80	179,19
2011	85,14	89,51	7,80	182,45
2012	88,5	90,82	7,80	187,12
2013	89,09	90,21	7,80	187,1
2014	90,18	91,66	7,80	189,64
2015	91,55	92,53	7,80	191,88
2016	92,42	92,76	7,80	192,98
2017	92,7	92,71	7,80	193,21
2018	94,55	92,53	7,80	194,88
2019	109,26	92,53	7,80	209,59
2020	110,46	92,53	7,80	210,79
2021	-	202,99	7,80	210,79
2022	-	202,99	7,80	210,79
2023	-	208,65	7,80	216,45
2024	-	211,40	8,64	220,04
2025	-	211,40	-	211,40
2026	-	213,61	-	213,61

Evolution des composantes du prix de l'eau depuis 2000



Le prix de l'eau du syndicat tarif avec redevances Agence de l'eau

Pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de Montbazens - Rignac

💧 Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire Diam 15mm*	63,90	63,90	0,00%
	Abonnement Diam 20 mm	86,20	86,20	0,00%
	Abonnement Diam 25 mm	89,26	89,26	0,00%
	Abonnement Diam 30 mm	91,33	91,33	0,00%
	Abonnement Diam 40 mm	143,92	143,92	0,00%
	Abonnement Diam 50 mm	153,84	153,84	0,00%
	Abonnement Diam 60 mm	153,84	153,84	0,00%
	Abonnement Diam 80 mm	162,09	162,09	0,00%
	Abonnement Diam 100 mm	190,26	190,26	0,00%
	Abonnement Diam 150 mm	237,83	237,83	0,00%
	Abonnement Diam 200 mm	336,00	336,00	0,00%
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 300 m³)	1,2292	1,2476	1,50%
	N° 2 (301 à 5 000 m³)	1,2292	1,2476	1,50%
	N° 3 (au-delà de 5 000 m³)	1,1745	1,2097	3,00%
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,072	0,072	0,00%
	Redevance de pollution domestique	-	-	-
	Redevance consommation eau potable	0,320	0,320	-
	Redevance performance des réseaux d'eau potable	0,070	0,070	-

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

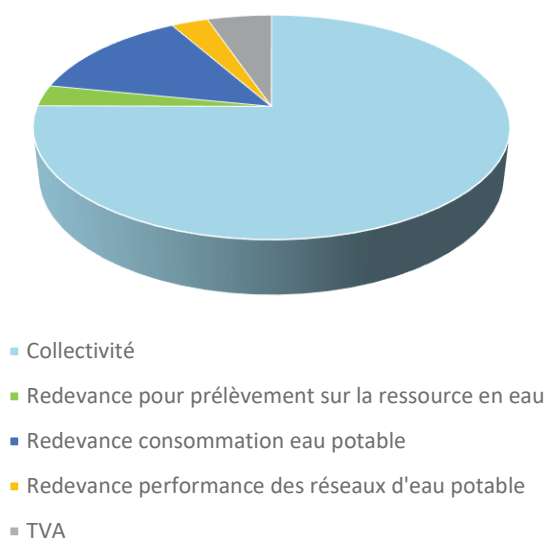
💧 Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation
Exploitant			
Collectivité	211,40	213,61	1,04%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,64	8,64	0,00%
Redevance de pollution domestique	-	-	-
Redevance consommation eau potable	38,40	38,40	0,00%
Redevance performance des réseaux d'eau potable	8,40	8,40	0,00%
TVA	14,68	14,80	0,83%
Total [€ TTC]	281,52	283,85	0,83%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **2,37€/m³**

Répartition au 1^{er} janvier 2026

Composante de la facture d'un usager de 120 m³



Tarif de vente en gros du syndicat 2 et 3

💧 Evolution du tarif de l'eau

Selon conventions passées

Tarif de vente en gros du syndicat 4

💧 Evolution du tarif de l'eau

Part de l'exploitant				
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	-	-	-

Tarif de vente en gros du syndicat 5

💧 Evolution du tarif de l'eau

Part syndicat		2025	2026	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,8910	0,9177	3,00%

Recettes d'exploitation

💧 Recettes de la collectivité

Recette de la collectivité

	2024	2025
Recettes de vente d'eau		
Recettes vente d'eau domestiques	7 344 562,30 €	7 433 411.19 €
dont abonnements	2 452 061,24 €	2 466 734,44 €
Recettes de volume exporté	312 896,94 €	352 153,64 €
Total recettes de vente d'eau	7 657 459,24 €	7 785 564.83 €
Autres recettes		
Autres recettes	842 519,10 €	843 278,27 €

Les annuités payées en 2025 sont de 859 204.54 € dont :

646 771.75 € de remboursement en capital,
212 432.79 € d'intérêts.

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité
Conformité microbiologique	163	0	100 %
Conformité physico-chimique	175	0	100 %

Protection des ressources en eau

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Barrage d'Aubrac :

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

PRISE d'EAU des Brasses - Boralde de Poujade :

➔	100 %	arrêté préfectoral – terrains acquis, servitudes mises en place, travaux achevés
---	-------	--

PRISE d'EAU des Touzes (La Boralde de St Chély) :

➔	100 %	arrêté préfectoral – terrains acquis, servitudes mises en place, travaux achevés
Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable		
100 %		

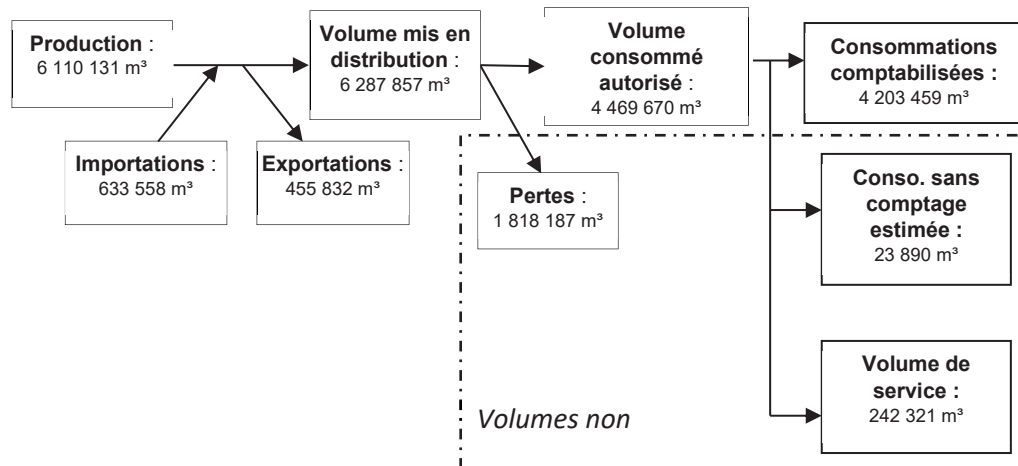
Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	Nombre de points	Points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	15
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	30
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	5
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
TOTAL	120	115

Performance du réseau



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 23 890 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués à 242 321 m³ par le SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement du réseau de distribution [%]	73,30%	74,18%	74,93%	75,13%	76,19%	77,76%	71,59%	76,18%	73,47%	72,21%	73,22%	76,48%	76,86%	73,04%

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

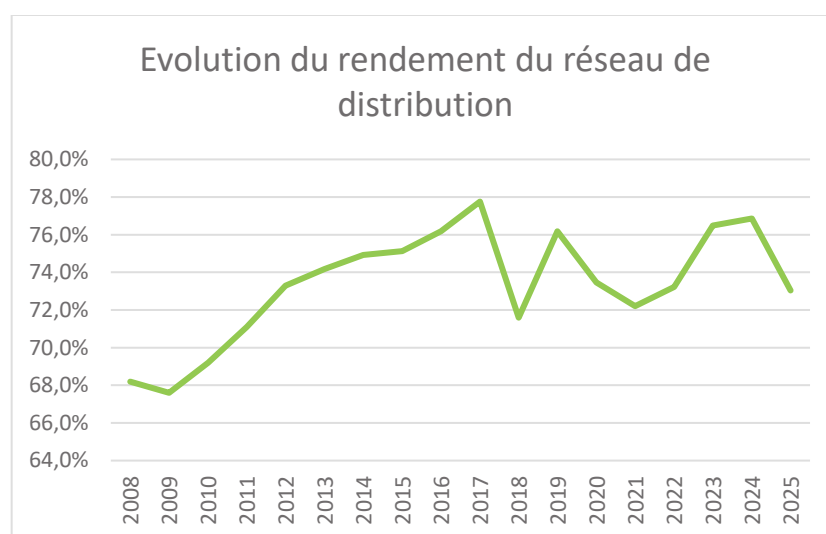
(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	2,24	1,99	1,91	2,15	1,92	1,79	2,48	2,02	2,27	2,38	2,14	2,03	1,96	2,38

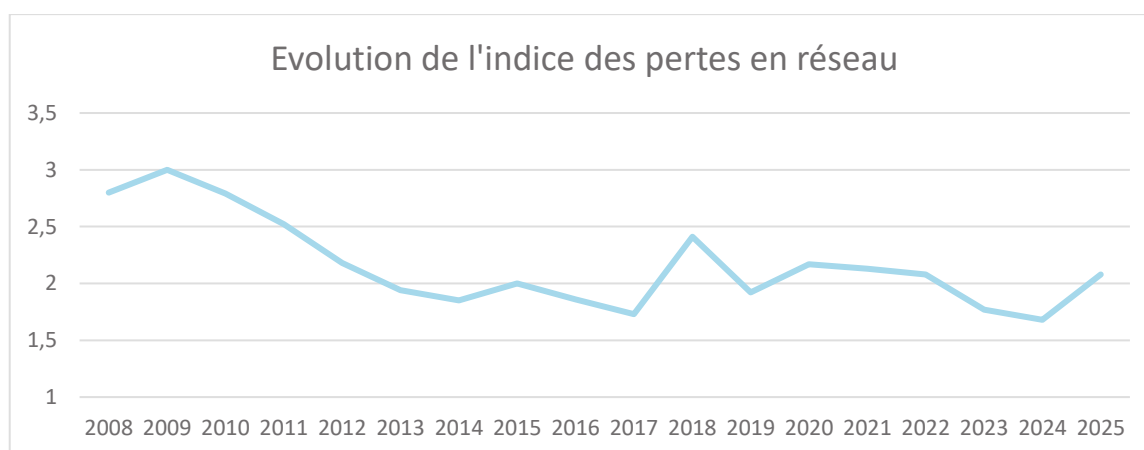
- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	2,18	1,94	1,85	2	1,86	1,73	2,41	1,92	2,17	2,13	2,08	1,77	1,68	2,08

◆ Evolution du rendement du réseau de distribution



◆ Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



Renouvellement des réseaux

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	7,306	12,768	6,945	7,709	16,338	29,845	28,403	32,329	16,591	9,353	26,58	38,245	42,781
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [%]	0,5	0,55	0,3	0,18	0,68	1,25	1,19	1,35	0,69	0,39	1,11	1,59	1,78

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2025)

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	3,37	4,31	4,74	4,63	3,96	4,59	3,43	4,57	2,91	2,17	2,58	2,66	1,65

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 63 interventions sur le réseau non programmées.

Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Le SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC s'est engagé sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant dans un délai de **un jour ouvré** pour toute demande réalisée avant 12 heures pour les branchements existants et conformes aux dispositions réglementaires et contractuelles, et dans un délai de trois semaines après obtention des autorisations administratives pour les branchements neufs ou de branchements existants à mettre en conformité.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de respect du délai (%)	98	98	98	98	98	92,69	91,61	93,94	100	100	100	100	100

Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Au titre de l'exercice 2023, le détail de calcul est le suivant $K/(Rr-Dr)$ soit :

11 775 841.77 € / (12 194 621.18€ - 8 482 826.31€)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025
Durée d'extinction de la dette	1,9	1,75	1,47	1,5	1,29	1,24	2,58	1,68	2	1,66	2,44	2,46	2,69	2,68	2,32	3,17

Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. Le montant des impayés relatif aux factures émises en 2024, s'établit à 124 374.35 € sur une somme totale facturée de 10 363 647,74 €, soit un taux d'impayés de **1.20 %**.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'impayés [%]	2	2	2	1,64	1,30	1,44	1,51	2,29	0,85	1,10	1,59	1,32	1,14	1,08	1,77	1,20

*Il convient de préciser que depuis l'exercice 2008, le Syndicat applique le régime des provisions pour créances.

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :

OUI

Taux de réclamations :

Principaux motifs de contact	Réclamations
Facturation	$(67/38\,159) \times 1000 = 1.75$ soit 0.18%
Technique eau	$(225/38\,159) \times 1000 = 5.89$ soit 0.59%
Réclamation diverses	$(20/38\,159) \times 1000 = 0.52$ soit 0.05 %

Financement des investissements du service de l'eau potable

Travaux engagés au cours de l'exercice

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGEES
Périmètres de protection	43 718.44 €
Etudes Nouvelle Ressource AEP	1 147 966.44 €
Travaux divers sur marchés	756 855.24 €
Travaux divers hors marchés	23 422.26 €
Le Monastère	557,99 €
Acquisition compteurs	15 325.23 €
Acquisition terrain	700.00 €
Matériel de bureau et informatique	63 809.47 €
Site internet - Communication	3 455.00 €
Mobilier	10 172,20 €
Véhicule de service	27 900.00 €
Renforcement La Basterie Tricherie	3 980,00 €
Construction Réservoir de Roquelaure	24 455.30 €
Reprise FEEDER Descente de Salgues	41 406.48 €
Energie Verte – Courant vert	2 600,00 €
Interconnexion PMR/MURET	531,25 €
Etudes zones blanches – Nord Aveyron	54 622.23 €
Elarg. Périmètres Syndical – St Chély	122 949.70 €
Construction Bâtiment Adm. et Expl.	5 349.88 €
Elarg. Périmètre Syndical Ste Eulalie d'Olt	204,60 €
Renouvellement canalisation eau brute DN500 Acier	148 111,57€
Réhabilitation et modernisation de l'usine de Salgues	144 524.88 €
Programme actions réduction pertes d'eau sectorisation LOT AEP 255	43 052.15 €
Programme radio relève LOT AEP 260	89 984.00 €
Reprise canalisation – St Christophe	440 473,56 €
Renouvellement – restructuration reseau AEP Rues Lilas / Primevers Luc La Primaube	9 978.16 €
Renouv-restructurat° res. AEP lot Barrières Villeneuve LOT 272	117 504.36 €
Travaux réalisation Branchements usagers LOT 275	446 153.60 €
Travaux ent Espaces Verts Ouvrages SMAEP LOT 276	149 070.29 €
Renouvellement canalisation Traverse Onet Village LOT 277	13 731.05 €
Renouvellement canalisation Feeder DN400 LOT 278	156 595.90 €
Renouvellement canalisation eau brute traverse Pouget LOT 279	399 816.82 €
Reprise canalisation acier OLEMPS 12510 LOT 284	2 625.31 €
Reprise réseau AEP SEBAZAC CONCOURES 12740 LOT 285	580.00 €
Requalification réseau AEP Rue Fabre BOZOULS	20 258,27 €
Reprise canalisation FEEDER DN 400 ANGLARS RIGNAC LOT 290	274 050.00 €
Renouvellement réseau AEP Rue du Pujol Roussennac LOT 295	143 782.56 €
Renouvellement réseau AEP Avenue Tindoul Sebazac Concoures LOT 296	180.00 €
Renouvellement reseau Acier Defectueux DN80/60 Carabols hautes LOT 301	2 340.00 €

Montants des subventions et contributions pour le financement de ces travaux au cours de l'exercice

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION...
Dotations / Participations	1 058 621.96 €

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2024	2025
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	-	-
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	-	-
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	-

Etat de la dette

	2024	2025
Encours de la dette au 31 décembre	11 002 613,52 €	11 775 841.77 €
Remboursements au cours de l'exercice	776 858,47 €	859 204,54 €
dont en intérêts	205 463,56 €	212 432,79 €
dont en capital	571 394,91 €	646 771,75 €

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service public de l'eau

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2024	2025
Montant des dotations aux amortissements	2 536 883,93 €	2 961 076,99 €

Montant des provisions pour créances douteuses

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2024	2025
Montant des dotations aux provisions	347 641,92 €	369 852,94 €

Présentation des projets à l'étude et en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service – montants prévisionnels des travaux

DESCRIPTIF DES PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
ELARGISSEMENT DU PERIMETRE SYNDICAL : Suite à l'adhésion de six nouvelles Communes (<i>Saint-Chély d'Aubrac, Condom d'Aubrac, Sainte Eulalie d'Olt (pour une partie de son territoire), Gages Montrozier, Espeyrac et Bouillac</i>), en prenant appui sur un audit complet et précis (technique et financier) réalisé pour chacune des collectivités, un planning de travaux (2013/2020) a été établi avec le souci d'une maîtrise de l'impact tarifaire et un maintien de la capacité d'autofinancement (<i>analyse financière – rétrospective et prospective...</i>) <i>59% de travaux réalisés</i>	9 270 000 € HT
229 ^{ème} LOT AEP : TRAVAUX DE REPRISE DE LA CANALISATION D'EAU BRUTE DU CAPTAGE DES TOUZES AU REGARD « Y » ET EQUIPEMENTS ASSOCIES – <i>45.23% de travaux réalisés</i>	4 050 000 € HT
241 ^{ème} LOT AEP : REHABILITATION D'UN RESERVOIR SUR TOUR – COMMUNE DE LA LOUBIERE (12740) – <i>4.30% réalisés</i>	610 000 € HT
249 ^{ème} LOT AEP : TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES CAPACITES DE STOCKAGE D'EAU	1 000 000 € HT
PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX SUR RESEAUX AEP (déplacements, réfection, renforcements, raccordements, branchements...)	3 816 401 € HT
255 ^{ème} Lot AEP : PROGRAMME D'ACTIONS POUR REDUCTION DE PERTE D'EAU DU RESEAU - SECTORISATION ET MODELISATION	804 351.10 € HT
256 ^{ème} Lot AEP : RESERVOIR DU BUENNE – RENOUVELLEMENT D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE ET TRAVAUX DIVERS GENIE CIVIL - BELCASTEL	570 000 € HT
258 ^{ème} Lot AEP – RENFORCEMENT ALIMENTATION RESERVOIR BUENNE – ONET BALSAC DRUELLE CLAIRVAUX MAYRAN BELCASTEL - BELCASTEL	4 753 000 € HT
260 ^{ème} Lot AEP – PROGRAMME DE DEPLOIEMENT DE LA RADIO RELEVÉ SUR LE TERRITOIRE SYNDICAL	506 260 € HT
266 ^{ème} LOT AEP : TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET DE SECURISATION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE – COMMUNE DE LUC LA PRIMAUBE <i>travaux en cours (tranche 1 terminée) Etude tranche 2 en cours</i>	1 230 000 € HT

269 ^{ème} LOT AEP : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DEFECTUEUX EN ACIER ET RESTRUCTURATION DE LA DESSERTE – CITE GINISTY – COMMUNE DE LUC LA PRIMAUBE	561 000 € HT
272 ^{ème} LOT AEP : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET DE RESTRUCTURATION DU RESEAU D'EAU POTABLE – SECTEUR DU LOTISSEMENT LA BARRIERE - COMMUNE DE VILLENEUVE - Travaux réalisés	773 454.62 € HT
CONFORTEMENT, DIVERSIFICATION ET SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU <i>travaux en cours – 96.4% des travaux réalisés</i>	12 000 000 € HT
278 ^{ème} LOT AEP – RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION DEFECTUEUSE EN DN 400 ACIER ENTRE LA CROIX DE REVEL ET LA SECADE – COMMUNE D'ANGLARS SAINT FELIX (12390) - <i>Travaux réalisés</i>	1 650 000 € HT
279 ^{ème} LOT AEP – RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION D'EAU BRUTE ET D'EAU TRAITEE DANS LA TRAVERSE DU POUGET – TRAVAUX SOUS LA RD N°987- COMMUNE DE CAINTE CHELY D'AUBRAC (12470) - <i>Travaux réalisés</i>	2 500 000 € HT
286 ^{ème} LOT AEP – RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ACIER DANS LE VILLAGE D'ANGLARS – RD N°59 – COMMUNE DE BERTHOLENE (12310) -	764 000.00 € HT
287 ^{ème} LOT AEP – RENOUVELLEMENT CANALISATION PRINCIPALE DN150ACIER DESSERVANT LE HAMEAU DE TOULONGERGUES ET LA VEG FOISSAC – COMMUNE DE VILLENEUVE D'AVEYRON (12 260)	692 500.00 € HT
289 ^{ème} LOT AEP : COMMUNE DE SONNAC (12700) – REPRISE DU RESEAU D'EAU POTABLE DEFECTUEUX – BOURGS DU VILLAGE DE LIEUCAMP ET COMMUNE DE SONNAC (12 700) ET LIEUDITS PERIPHERIQUES – <i>Travaux terminés</i>	537 000,00 € HT
290 ^{ème} LOT AEP : RENOUVELLEMENT Ø400 ACIER DEFECTUEUX ENTRE SAINT PIERRE ET LA TRAVERSEE DE L'ALZOU A BRAZILS - COMMUNES D'ANGLARS SAINT FELIX ET RIGNAC (12390) – <i>Travaux en cours</i>	1 360 000,00 € HT
292 ^{ème} LOT AEP : TRAVERSE DU VILLAGE DE RULHE – REPRISE DU RESEAU D'EAU POTABLE DEFECTUEUX DANS LE VILLAGE DE RULHE – COMMUNE D'AUZITS (12390) – <i>Travaux en cours</i>	560 000,00 € HT
293 ^{ème} LOT AEP : RENOUVELLEMENT ET RESTRUCTURATION DU RESEAU AEP DESSERVANT LE VILLAGE DE SAINT JULIEN DE RODELLE – COMMUNE DE RODELLE (12340) – <i>Travaux terminés</i>	254 000,00 € HT
295 ^{ème} LOT AEP : TRAVERSE DU BOURG – RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LA TRAVERSE DU VILLAGE, RUE DU POUJOL ET RUES ADJACENTES – COMMUNE DE ROUSSENNAC (12220) – <i>Travaux terminés</i>	493 000,00 € HT
296 ^{ème} LOT AEP : AVENUE DU TINDOUL – RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE BOURG DE SEBAZAC ET RUES ADJACENTES – COMMUNE DE SEBAZAC (12740) – <i>Travaux achevés</i>	565 000,00 € HT
297 ^{ème} LOT AEP : ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDES ALLOTIS – TRAITEMENT DES ESPACES VERTS ET TRAVAUX DIVERS CONNEXES SUR OUVRAGES SU SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC – <i>Travaux en cours</i>	100 000,00 € HT
299 ^{ème} LOT AEP : TRAVAUX RESEAU AEP – CHANTIER ROUTIER RN88 ET RD988 – AMENAGEMENT DU GIRATOIRE DE SAINT MARC ET ROUTE D'ESPALION JUSQU'AU GIRATOIRE DE LA ROQUE – DEVOIEMENT DES CANALISATIONS D'EAU POTABLE IMPACTEES PAR LES TRAVAUX ROUTIERS – COMMUNE D'ONET LE CHATEAU (12850)	1 600 000,00 € HT
300 ^{ème} Lot AEP : RENOUVELLEMENT RESEAU AEP ACIER DANS BOURG ET HAMEAUX BANC – AYRINHAC – GC – BERTHOLENE	1 071 000,00 € HT

301 ^{ème} LOT AEP : RENOUELEMENT DE LA CANALISATION ACIER DEFECTUEUSE Ø80 ET Ø60 ENTRE CARABOLS ET HAUTESERRE – COMMUNES D’AUZITS (12390) ET BOURNAZEL (12390) – Travaux en cours	563 000.00 € HT
302 ^{ème} LOT AEP : RENOUELEMENT DU RESEAU ACIER ET PVC COLLES DANS LE VILLAGE DE SOLSAC COMMUNE DE SALLES LA SOURCE (12330)	541 000.00 € HT
303 ^{ème} LOT AEP : RENOUELEMENT PARTIEL DE L’ANTENNE ACIER DEFECTUEUSE Ø80 ET Ø60 ACIER ENTRE GANDALOU ET LES MOULINETS – COMMUNE DE RODELLE (12340)	618 000.00 € HT
305 ^{ème} LOT AEP : TRAVAUX DE REPRISE DU RESEAU D’EAU POTABLE DEFECTUEUX – SECTEUR DU QUARTIER DU CLAPIER – COMMUNE DE BOZOULS (12340)	178 000.00 € HT
306 ^{ème} LOT AEP : TRAVAUX RESEAU AEP – REPRISE DU RESEAU AEP DEFECTUEUX DANS LA TRAVERSE DE LA RD 5 – COMMUNE DE MONTBAZENS (12220)	1 278 000.00 € HT
307 ^{ème} LOT AEP : 307 ^{ème} LOT AEP – TRAVAUX RESEAU AEP – RENFORCEMENT DU RESEAU AEP – HAMEAU DE CASTAN – COMMUNE DE DRUELLE BALSAC (12510)	298 000.00 € HT
308 ^{ème} LOT AEP : 308 ^{ème} LOT AEP – TRAVAUX RESEAU AEP – RENOUELEMENT CANALISATION ACIER – HAMEAU DE CANABOLS – COMMUNE DE LA LOUBIERE (12740)	216 000.00 € HT
309 ^{ème} LOT AEP : TRAVAUX RESEAU AEP – RENOUELEMENT CANALISATION ACIER – RUE DE LA VALLEE / ROUTE DE VALADY – COMMUNE DE CLAIRVAUX D’AVEYRON (12330)	781 000.00 € HT
310 ^{ème} LOT AEP : TRAVAUX RESEAU AEP – RENOUELEMENT CANALISATION ACIER – AVENUE DE L’ABBAYE, RUE DES ARCADES ET RUES ADJACENTES – COMMUNE DU MONASTERE (12000)	704 000.00 € HT
PROGRAMME ADN – « De l’Aiga Dins lo Nauc »	243 000.00 € HT
TOTAL	57 510 966,72 € HT

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Montant des abandons de créances ou des versements a un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L.115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues

⇒ **Des demandes d'effacement ou d'extinction de créances** ont été acceptés pour un montant total de 12 832.95 € H.T. (33 dossiers de décisions prises par le juge d'exécution).

Il est à noter que ces créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

⇒ **Des admissions en non-valeur** ont été acceptés pour un montant total de 7 814.11 € HT (139 dossiers)

Les sommes dont il s'agit n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées.

Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1- du code général des collectivités territoriales

BENEFICIAIRE	MONTANT EN EUROS
-	-

Partie 2 : Conques

Muret Le Château

Caractérisation technique du service public de l'eau potable



Organisation administrative du service

L'établissement CONQUES-MURET LE CHATEAU couvre le territoire de **9 Communes Aveyronnaises** : CONQUES-EN-ROUERGUE, MARCILLAC VALLON, MOURET, MURET LE CHATEAU, NAUVIALE, PRUINES, SAINT-FELIX-DE-LUNEL, SENERGUES et VILLECOMTAL

Estimation de la Population desservie

5 932 habitants



Conditions d'exploitation du service

Le service public de l'eau potable était exploité dans le cadre d'une délégation de service public jusqu'au 31/12/2024. Le délégataire était la Compagnie des Eaux et de l'Ozone - Véolia en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013 et fin le 31 décembre 2024.

A compter du 1^{er} janvier 2025, une gestion publique du service de l'eau a été mis en œuvre, au travers d'une régie, pour la gestion des usagers. Le SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC exerce donc la compétence eau dans sa globalité en s'appuyant de sur un contrat de prestation de services (Production/Distributio.

Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone - Véolia sont les suivantes :

Gestion du service	fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau produite et distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites
---------------------------	---

La collectivité prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, recouvrement, traitement des doléances usagers
Mise en service	des branchements
Entretien	du génie civil des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations, des captages, du génie civil, des compteurs

Ressources en eau

💧 Points de prélèvement

Ouvrage	Prélèvement 2024 [m³]	Prélèvement 2025 [m³]	Prélèvement 2025 [%]	Variation 2024/2025
Captage de Saint Cyprien - Kaymard	30 072	27 993	5,08%	-6,91%
U.P. Conques - L'Ouche	131 230	81 302	14,76%	-38,05%
U.P. Muret	323 679	417 349	75,79%	28,94%
U.P. Sources de Conques	22 052	24 014	4,36%	8,90%
Total des prélèvements [m³]	507 033	550 658	100%	8,60%

💧 Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2024 [m³]	Importé en 2025 [m³]	Variation 2024/2025
SMAEP de Montbazens-Rignac	34 850	37 042	6,3%
Ancien SI Nord Decazeville - RGD	3 019	3 255	7,8%
Total des importations [m³]	37 869	40 297	6,4%

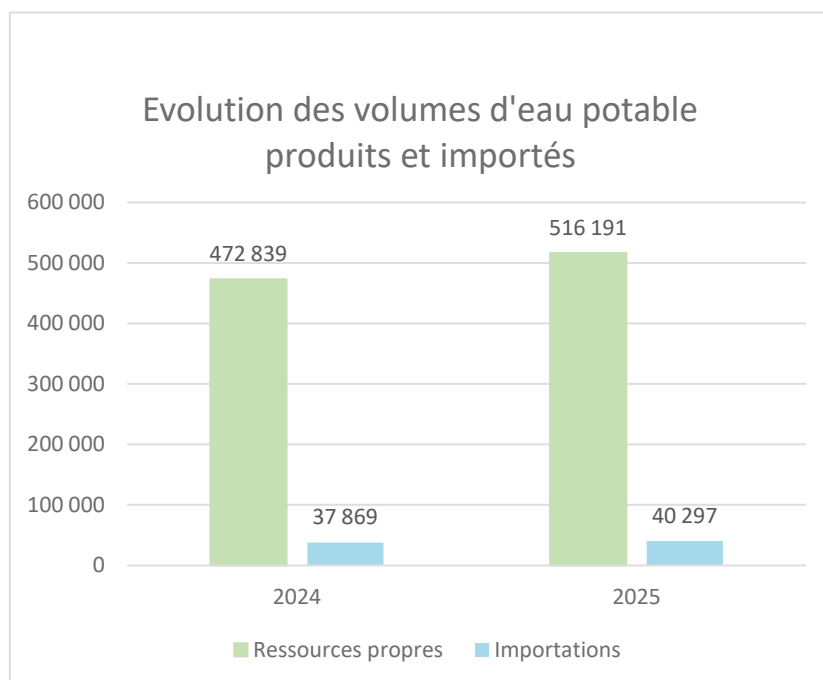
💧 Volumes produits

Ouvrage	Production 2024 [m³]	Production 2025 [m³]	Production 2025 [%]	Variation 2024/2025
Captage de Saint Cyprien - Kaymard	30 072	27 993	5,42%	-6,91%
U.P. Conques - L'Ouche	131 230	81 302	15,75%	-38,05%
U.P. Muret	323 679	417 349	80,85%	28,94%
U.P. Sources de Conques	22 052	24 014	4,65%	8,90%
Besoin des usines	34 194	34 467	6,68%	-
Total des productions [m³]	472 839	516 191	100%	9,17%

💧 *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2024	2025	Variation
Ressources propres	472 839	516 191	9,17%
Importations	37 869	40 297	6,41%
Total général	510 708	556 488	8,96%

💧 *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

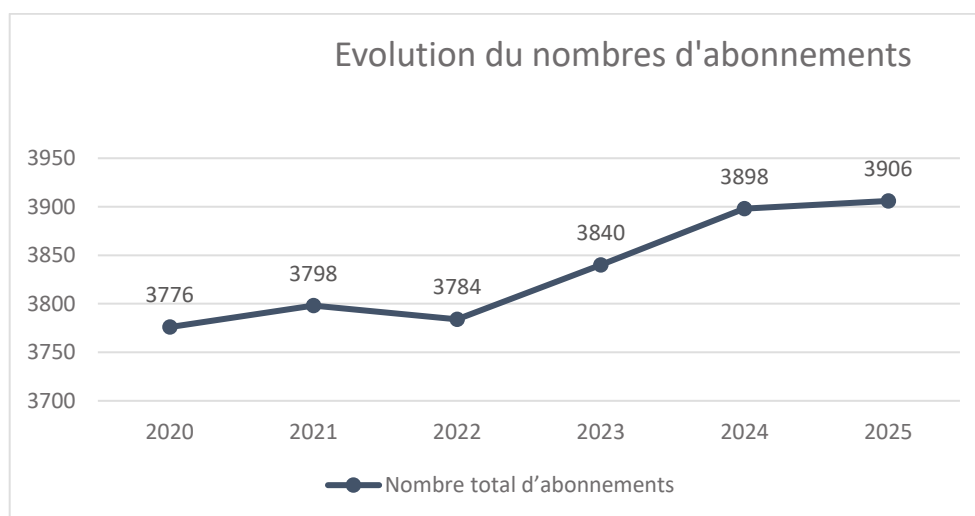


Nombre d'abonnements

Abonnements	2024	2025	Variation
Nombre d'abonnements domestiques et assimilés	3 897	3 905	0,21%
Autres	1	1	0,00%
Nombre total d'abonnements	3 898	3 906	0,21%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

◆ *Evolution du nombre total d'abonnements*



◆ *Répartition des abonnés par commune*

COMMUNES	2024	2025
CONQUES EN ROUERGUE	875	830
MARCILLAC VALLON	998	1 024
MOURET	356	361
MURET LE CHATEAU	226	230
NAUVIALE	365	367
PRUINES	192	197
SAINT FELIX DE LUNEL	263	267
SENERGUES	292	301
VILLECOMTAL	330	329
Total des abonnés	3 897	3 906

Volumes mis en distribution et vendus

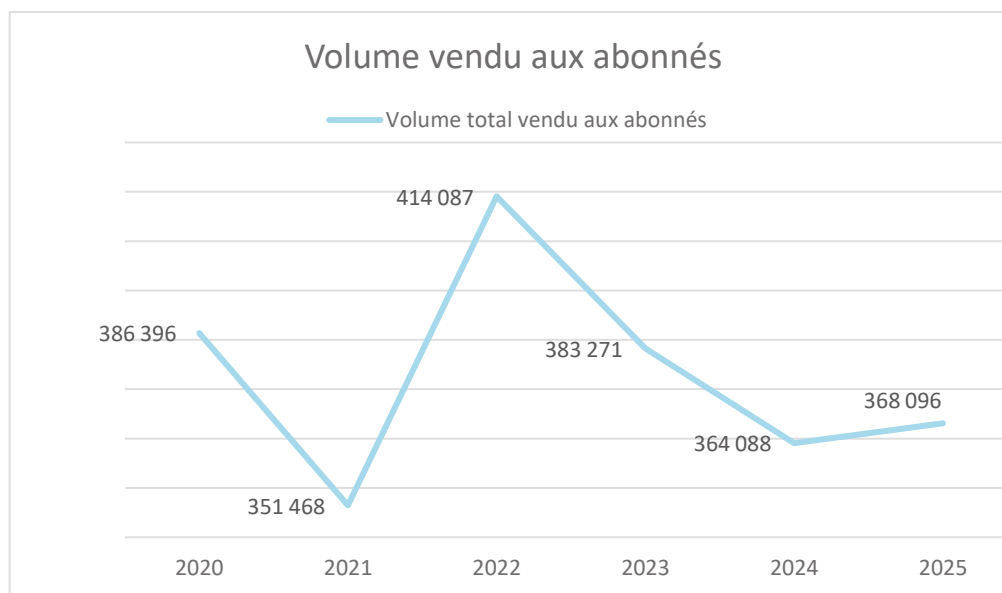
Volumes [m³]	2024	2025	Variation %
Volume produit	472 839	516 191	9,17%
Volume importé	37 869	40 297	6,41%
Volume exporté			
Volume mis en distribution	510 708	556 488	8,96%
Volume total vendu aux abonnés	364 088	368 096	1,10%

La consommation moyenne par abonnement est de : 94 m³ sur une année en 2024.
Elle était de 93 m³ en 2024 soit une diminution de + 1.08 % sur un an.

💧 Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2024 [m³]	Exporté en 2025 [m³]
Néant	-	-
Volume total exporté	-	-

💧 Evolution des volumes vendus aux abonnés



Longueur du réseau

	2024	2025	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	403,54	403,54	0,00%

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

S'agissant des tarifs portant sur la part revenant à la *Compagnie des Eaux et de l'Ozone-Véolia*, ces derniers sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient d'actualisation initialement défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Lorsque le compteur n'a pu être relevé, les facturations sont basées sur une consommation estimée.

◆ *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique était reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, était calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle ne varie plus selon les communes du service. Cette redevance a été supprimée à compter du 1^{er} Janvier 2025 et a été remplacée par de nouvelles redevances Agence de l'Eau (cf. infra).

	1er janvier 2025	1er janvier 2026
SIAEP Conques-Muret le Château	-	-

◆ *Redevance consommation d'eau potable*

La redevance « consommation d'eau potable » est, mise en place depuis le 1^{er} janvier 2025.

Le tarif est fixé par l'agence de l'eau Adour Garonne et le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable.

L'assiette de cette redevance est constituée par le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation).

Toutefois, les consommations d'eau potable destinée aux activités d'élevage sont exonérées si elles font l'objet d'un comptage spécifique.

Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

◆ *Redevance performance des réseaux d'eau potable*

La redevance pour performance « des réseaux d'eau potable » est, mise en place depuis le 1^{er} janvier 2025.

Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables.

Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Adour Garonne.

Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau. Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;

L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile.

L'Agence de l'eau facture cette redevance à la commune ou à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau.

◆ *Redevance prélèvement sur la ressource en eau*

La redevance prélèvement sur la ressource en eau est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est fixé chaque année par la collectivité.

Le prix de l'eau du syndicat tarif hors redevances Agence de l'Eau

Pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC – « Etablissement CONQUES MURET LE CHATEAU »

💧 Evolution du tarif de l'eau

Abonnement domestique

		2025	2026
Abonnement pris en compte dans la facture de 120m3	Part Fixe	63,90 €	63,90 €
	Variation		0,00%
	Part Variable	1,2292 €	1,2476 €
	Variation		1,50%
	120m3	211,40 €	213,61 €

Abonnement secondaire

		2025	2026
	Part Fixe	63,90 €	63,90 €
	Variation		0,00%
	Part Variable	1,2292 €	1,2476 €
	Variation		1,50%

Abonnement professionnel

		2025	2026
	Part Fixe	183,00 €	183,00 €
	Variation		0,00%
	Part Variable	1,1745 €	1,2097 €
	Variation		3,00%

Abonnement Industriel

		2025	2026
	Part Fixe	260,00 €	260,00 €
	Variation		0,00%
	Part Variable	1,090 €	1,130 €
	Variation		3,67%

A ces prix, s'ajoutent :

	1er janvier 2025	1er janvier 2026
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)**	-	-
TVA	5,5%	5,5%

** Désormais dans la rubrique Agence de l'Eau

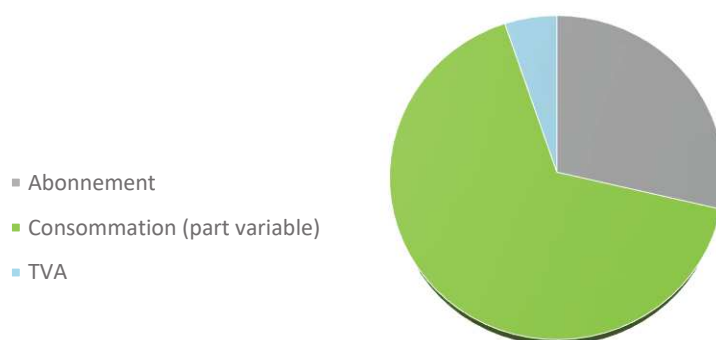
◆ Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation
Abonnement	63,90	63,90	0,00%
Consommation (part variable)	147,5	149,71	1,50%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau*	-	-	-
TVA	11,63	11,75	1,05%
Total [€ TTC]	223,03	225,36	1,05%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **1,88€/m³**

Répartition au 1^{er} janvier 2026

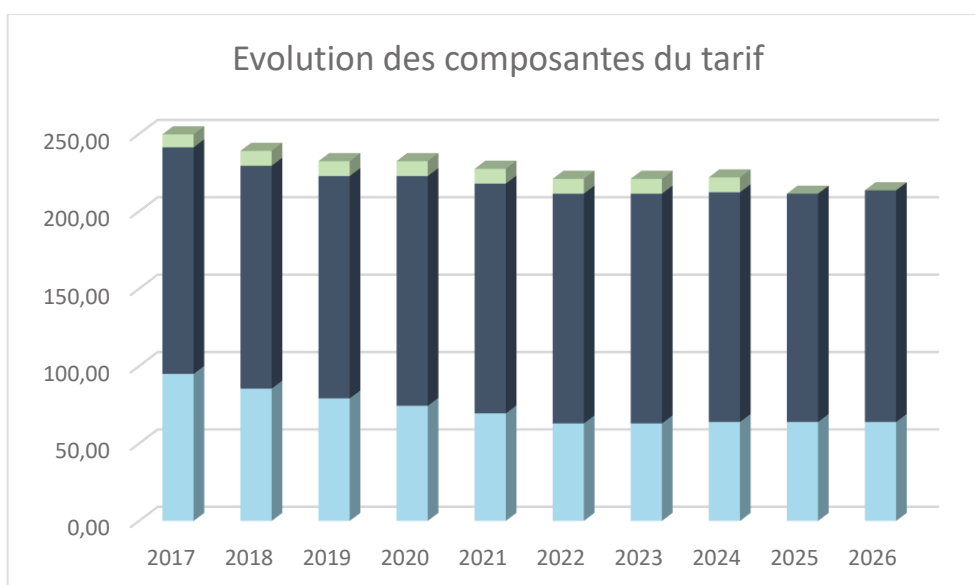
Composante de la facture d'un usager de 120m³



Evolution des composantes du tarif

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Abonnement [€]	Consommation [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2017	95,00	146,40	8,40	249.80
2018	85,50	144,00	9,60	239.10
2019	79,20	143,64	9,60	232.44
2020	74,40	148,44	9,60	232.44
2021	69,50	148,44	9,60	227.54
2022	63,00	148,44	9,60	221,04
2023	63,00	148,44	9,60	221,04
2024	63,90	148,44	9,60	221,04
2025	63,90	147,50	-	211,40
2026	63,90	149,71	-	213,61



Le prix de l'eau du syndicat tarif avec redevances Agence de l'Eau

Pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC – « Etablissement CONQUES MURET LE CHATEAU »

💧 Evolution du tarif de l'eau

Abonnement domestique

		2025	2026
Abonnement pris en compte dans la facture de 120m3	Part Fixe	63,90 €	63,90 €
	Variation		0,00%
	Part Variable	1,2292 €	1,2476 €
	Variation		1,50%
	120m3	211,40 €	213,61 €

Abonnement secondaire

		2025	2026
	Part Fixe	63,90 €	63,90 €
	Variation		0,00%
	Part Variable	1,2292 €	1,2476 €
	Variation		1,50%

Abonnement professionnel

		2025	2026
	Part Fixe	183,00 €	183,00 €
	Variation		0,00%
	Part Variable	1,1745 €	1,2097 €
	Variation		3,00%

Abonnement Industriel

		2025	2026
	Part Fixe	260,00 €	260,00 €
	Variation		0,00%
	Part Variable	1,090 €	1,130 €
	Variation		3,67%

A ces prix, s'ajoutent :

	1er janvier 2025	1er janvier 2026
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)	0,08	0,08
Redevance pour pollution domestique (€/m ³)	-	-
Redevance consommation eau potable	0,32	0,32
Redevance performance des réseaux d'eau potable	0,07	0,07
TVA	5,5%	5,5%

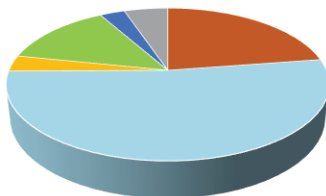
💧 *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation
Abonnement	63,90	63,90	0,00%
Consommation (part variable)	147,50	149,71	1,50%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,60	9,60	0,00%
Redevance pour pollution domestique	-	-	-
Redevance consommation eau potable	38,40	38,40	-
Redevance performance des réseaux d'eau potable	8,40	8,40	-
TVA	14,73	14,85	0,83%
Total [€ TTC]	282,53	284,86	0,83%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **2,37€/m³**

Répartition au 1^{er} janvier 2026

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³



- Abonnement
- Consommation (part variable)
- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau
- Redevance consommation eau potable
- Redevance performance des réseaux d'eau potable
- TVA

Recettes d'exploitation

	2024	2025
Recettes de vente d'eau	670 154,47 €	803 622,46 €
Autres recettes	127 476,22 €	176 826,11 €
Total des recettes	797 630,69 €	980 448,57 €

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité microbiologique	41	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	19	0	100 %	-

Protection des ressources en eau

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

CAP SAINT CYPRIEN – KAYMARD :

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

UP DE MURET :

➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	------	--

UP L'OUCHE :

➔	20 %	études environnementale et hydrogéologique en cours
---	------	---

UP SOURCES DE CONQUES :

➔	20 %	études environnementale et hydrogéologique en cours
---	------	---

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
100 %

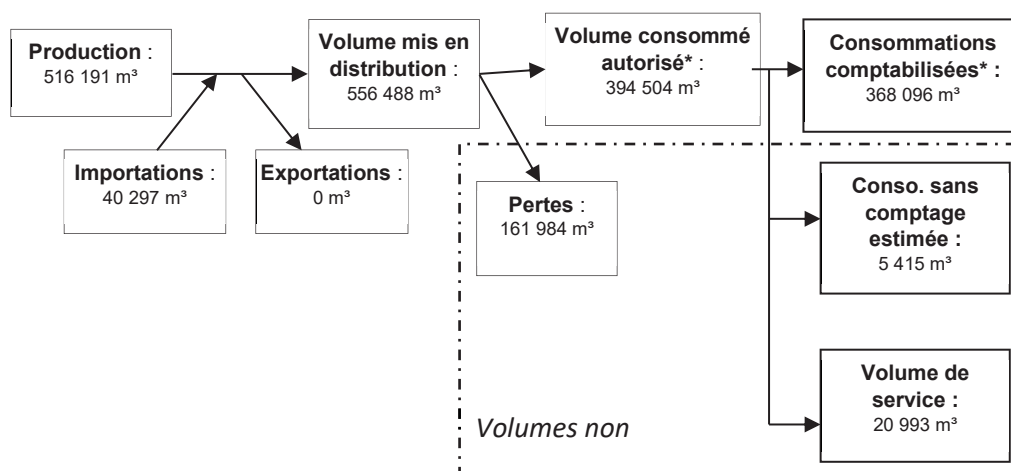
Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	Nombre de points	Points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	15
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	30
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	10
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
TOTAL	120	120

Performance du réseau



* données ramenées sur 365 jours

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 5 415 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués à 20 993 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement du réseau de distribution [%]	71,4	67,44	66,24	68,83	77,09	70,68	74,82	76,84	75,62	70,89

- indice des volumes non comptés =

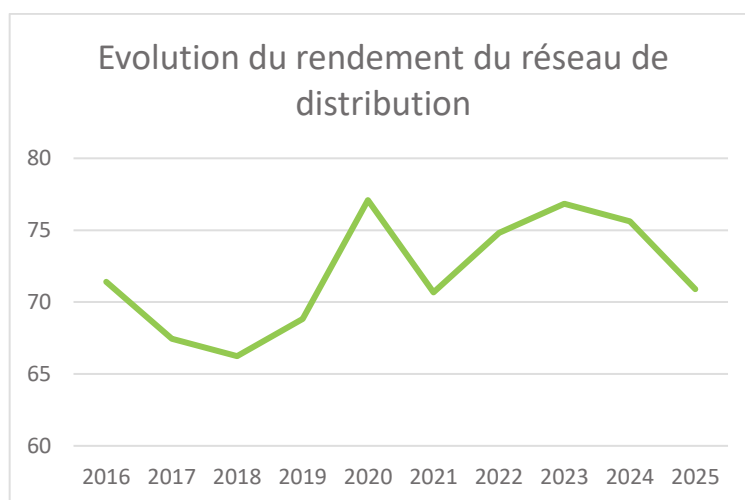
(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,09	1,4	1,59	1,37	0,93	1,26	1,13	1,00	1,00	1,28

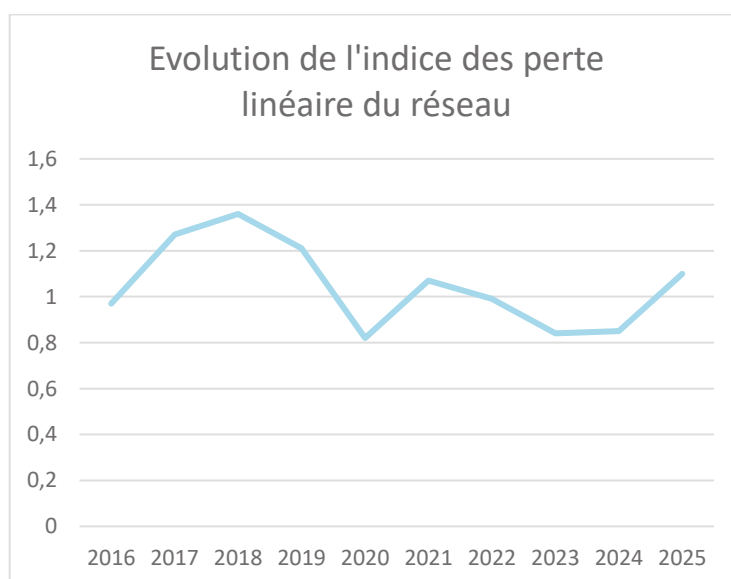
- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,97	1,27	1,36	1,21	0,82	1,07	0,99	0,84	0,85	1,10

💧 *Evolution du rendement du réseau de distribution*



💧 *Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau*



Renouvellement des réseaux

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,37	NC	1,435	6,355	0,478	5,195	8,047	3,191	3,743	6,684
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,1%	NC	0,36%	1,59%	0,12%	1,29%	2,00%	0,79%	0,93%	1,66%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2025).

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2.15	1.61	0.80	3.99	3.18	5.53	2.11	3,39	2,05	4,09

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 16 interventions sur le réseau non programmées

Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

La Compagnie générale des Eaux - Véolia s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant dans un délai de **un jour ouvré** pour toute demande réalisée avant 12 heures pour les branchements existants et conformes aux dispositions réglementaires et contractuelles, et dans un délai de trois semaines après obtention des autorisations administratives pour les branchements neufs ou de branchements existants à mettre en conformité.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de respect du délai [%]	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Au titre de l'exercice 2025, à la suite de l'unification des budgets, ces données sont consolidées sur le budget général « SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC ».

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Durée d'extinction de la dette	-	2,33	1.66	1.97	1.61	2.18	1.47	1,79	1,38	-

Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Au titre de l'exercice 2025, à la suite de l'unification des budgets, ces données sont consolidées sur le budget général « SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC ».

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'impayés [%]	0.68	0.88	1.02	1.64	1.10	2.96	0.64	1,70	1,77	-

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :

OUI

Taux de réclamations :

Principaux motifs de contact	Réclamations
Facturation	$(13/3\ 906) \times 1000 = 3.32$ soit 0.33%
Technique eau	$(27/3\ 906) \times 1000 = 6.91$ soit 0.69%
Réclamation diverses	$(10/3\ 906) \times 1000 = 2.56$ soit 0.26%

Financement des investissements du service de l'eau potable

Travaux engagés au cours de l'exercice

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGEES
Renouvellement réseau AEP Grand Mas / Bramarigues	940,00 €
Réhabilitation et mises aux normes des réservoirs	16 817.10 €
Travaux divers hors marchés	2 055.00 €
Travaux sur marchés	201 148.22 €
Renouvellement réseau rue Bary Marcillac	5 295.94 €
Desserte AEP Zone Blanche Sénergues	360.00 €

Montants des subventions et contributions pour le financement de ces travaux au cours de l'exercice

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION...
Dotations / Participations	1 058 621.96 €* <i>*subvention consolidée sur l'ensemble du périmètre syndical</i>

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2024	2025
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	1	1
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1	1
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	-

Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2024	2025*
Encours de la dette au 31 décembre	514 351,09 €	-
Remboursements au cours de l'exercice	90 046,36 €	-
dont en intérêts	11 118,87 €	-
dont en capital	78 927,49 €	-

* Au titre de l'exercice 2025, à la suite de l'unification des budgets, ces données sont consolidées sur le budget général « SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC ».

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service public de l'eau

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2024	2025
Montant des dotations aux amortissements	337 620,57 €	-

* Au titre de l'exercice 2025, à la suite de l'unification des budgets, ces données sont consolidées sur le budget général « SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC ».

Montant des provisions pour créances douteuses

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2024	2025
Montant des dotations aux provisions	27 949,19 €	

Présentation des projets à l'étude et en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service – montants prévisionnels des travaux

DESCRIPTIF DES PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
10 CM et 11 CM – Travaux réseau	804 787.00 € HT
12 CM – UTEP Muret le Château	90 000.00 € HT
16CM - 7 ^{ème} LOT CMC AEP : REHABILITATION ET MODERNISATION DES RESERVOIRS ET OUVRAGES	839 200.00 € HT
17CM - 8 ^{ème} LOT CMC AEP : REPRISE DE LA CONDUITE HAUTE PRESSION - VALLEE DU DOURDOU	826 900.00 € HT
19CM – 9 ^{ème} Lot AEP : SECTORISATION COMP CMC ET COMPTEURS COMMUNICANTS	196 000,00 € HT
20CM - 11 ^{ème} LOT CMC AEP : RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP – RUE DU BARRY - COMMUNE DE MARCILLAC VALLON – GROUPEMENT DE COMMANDE – <i>Travaux terminés</i>	96 000,00 € HT
22CM -15 ^{ème} LOT AEP CMC – ALIMENTATION DES ECARTS NON DESSERVIS PAR UN RESEAU AEP – COMMUNE DE SENERGUES (12320) – <i>Travaux terminés</i>	405 000,00 € HT
23CM – 16 ^{ème} LOT AEP CMC : REPRISE DU RESEAU AEP DEFECTUEUX PVC COLLES AU LIEUDIT LES ESPEYROUX ET LES LIEUX-DITS SITUES A PROXIMITE – COMMUNE DE MURET LE CHATEAU (12330)	741 000,00 € HT
23CM – 17 ^{ème} LOT AEP CMC : TRAVAUX RESEAU AEP – DEVOIEMENT CANALISATION FONTE DANS LA TRAVERSE DU CRENEAU – COMMUNE DE MARCILLAC VALLON (12330)	753 000,00 € HT

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Montant des abandons de créances ou des versements a un fonds de solidarité

AU TITRE DE L'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.115-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ; nombre de demandes reçues

⇒ **Des demandes d'effacement ou d'extinction de créances** ont été acceptés pour un montant total de - € H.T. (- dossiers de décisions prises par le juge d'exécution).

Il est à noter que ces créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

⇒ **Des admissions en non-valeur** ont été acceptés pour un montant total de - € H.T. (- dossiers)
Les sommes dont il s'agit n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées.

** Au titre de l'exercice 2025, à la suite de l'unification des budgets, ces données sont consolidées sur le budget général « SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC ».*

Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1- du code général des collectivités territoriales

BENEFICIAIRE	MONTANT EN EUROS
-	-

Partie 3 :

Rive Gauche du

Dourdou

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

Organisation administrative du service

L'établissement CONQUES RIVE GAUCHE DU DOURDOU couvre en AEP une partie de la Commune de CONQUES EN ROUERGUE (anciennes Communes de SAINT CYPRIEN SUR DOURDOU, CONQUES, GRAND VABRE et NOAILHAC).

Estimation de la Population desservie

973 habitants

Conditions d'exploitation du service

Le service public de l'eau potable est géré en régie depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC exerce donc la compétence eau dans sa globalité en s'appuyant sur un contrat de prestation de services à compter du 1er janvier 2025.

Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone - Véolia sont les suivantes :

Gestion du service	fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau produite et distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites
---------------------------	---

La collectivité prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, recouvrement, traitement des doléances usagers
Mise en service	des branchements
Entretien	du génie civil des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations, des captages, du génie civil, des compteurs

Ressources en eau

💧 Points de prélèvement

Ouvrage	Prélèvement 2024 [m³]	Prélèvement 2025 [m³]	Prélèvement 2025 [%]	Variation 2024/2025
FLAGNAC – Captage pompage Lacombe	-	-	-	-
Total des prélèvements [m³]	-	-	-	-

💧 Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2024 [m³]	Importé en 2025 [m³]	Variation 2024/2025
SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC	8 767	9 554	8,98%
DECAZEVILLE COMMUNAUTE	169 004	182 883	8,21%

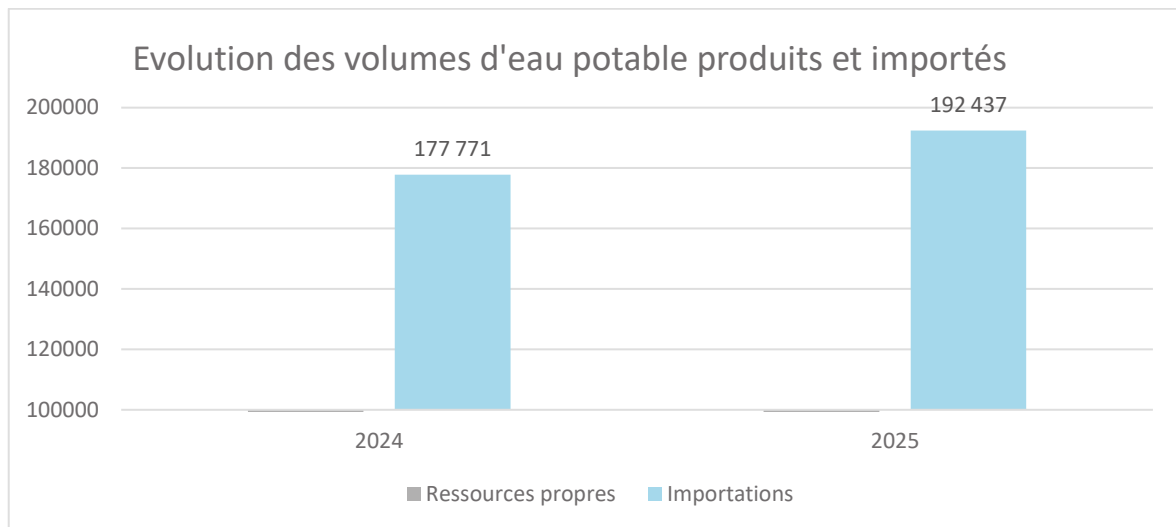
💧 Volumes produits

Ouvrage	Production 2024 [m³]	Production 2025 [m³]	Variation 2024/2025
FLAGNAC – Captage pompage Lacombe	-	-	-

💧 Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2024	2025	Variation 2024/2025
Ressources propres	-	-	-
Importations	177 771	192 437	8,25%
Total général	177 771	192 437	8,25%

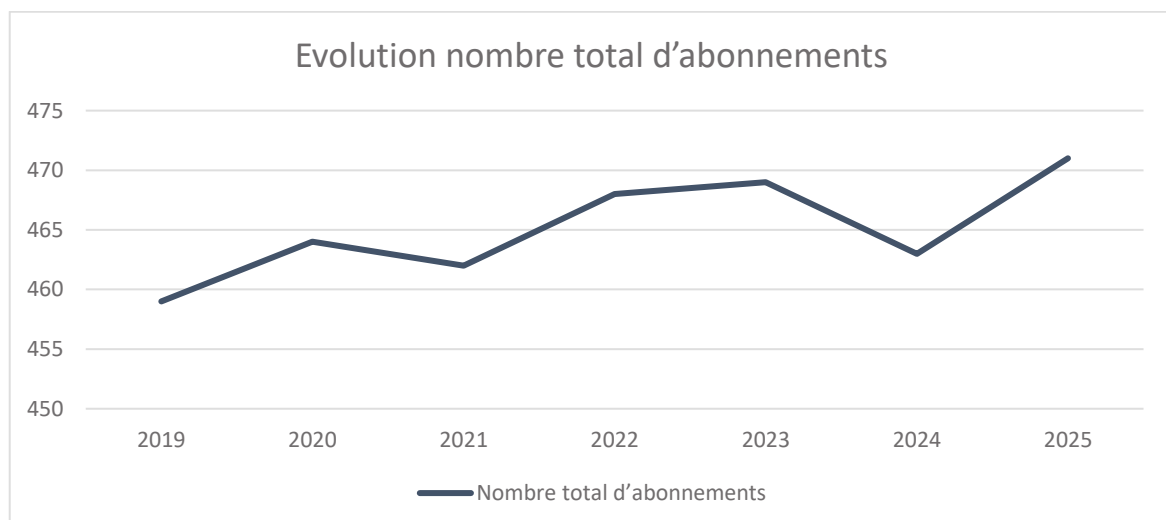
💧 Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



Nombre d'abonnements

Abonnements	2024	2025	Variation
Nombre d'abonnements domestiques			
Grand-Vabre	136	141	3,68%
Noailhac	98	101	3,06%
St Cyprien	229	229	0,00%
Nombre total d'abonnements	463	471	1,73%

💧 Evolution du nombre total d'abonnements



Volumes mis en distribution et vendus

Volumes [m³]	2024	2025	Variation
Volume produit	-	-	-
Volume importé	177 771	192 437	8,25%
Volume exporté	98 580	91 999	-6,68%
Volume mis en distribution	79 191	100 438	26,83%
Volume total vendu aux abonnés	57 313	61 562	7,41%

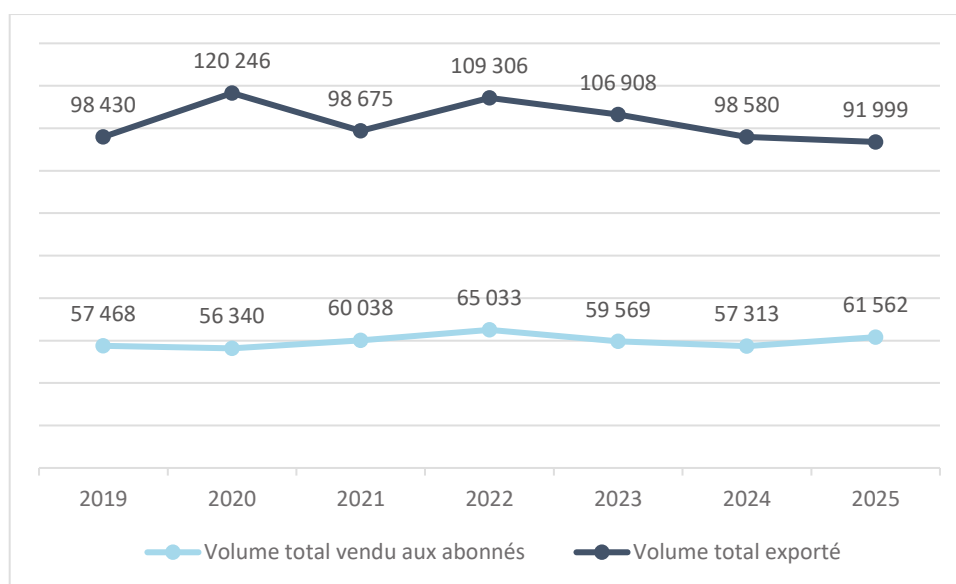
La consommation moyenne par abonnement est de : 130 m³ en 2025.

Elle était de 124 m³ en 2024 soit +4.84 % sur un an.

◆ Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2024 [m³]	Exporté en 2025 [m³]
SIAEP de MURET LE CHATEAU		
SIAEP ST SANTIN MONTMURAT		
SIAEP DE LA REGION D'AUBIN		
CONQUES MURET LE CHATEAU - Pouget	3 019	3 255
DECAZEVILLE COMMUNAUTE	95 561	88 744
Volume total exporté	98 580	91 999

◆ Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



Longueur du réseau

	2024	2025	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	87,38	87,38	0,00%

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Lorsque le compteur n'a pu être relevé, les facturations sont basées sur une consommation estimée.

💧 *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique était reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, était calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle ne varie plus selon les communes du service. Cette redevance a été supprimée à compter du 1^{er} Janvier 2025 et a été remplacée par de nouvelles redevances Agence de l'Eau (cf. infra).

	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2026
Rive Gauche du Dourdou	-	-

💧 *Redevance consommation d'eau potable*

La redevance « consommation d'eau potable » est, mise en place depuis le 1^{er} janvier 2025. Le tarif est fixé par l'agence de l'eau Adour Garonne et le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable.

L'assiette de cette redevance est constituée par le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation).

Toutefois, les consommations d'eau potable destinée aux activités d'élevage sont exonérées si elles font l'objet d'un comptage spécifique.

Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

◆ *Redevance performance des réseaux d'eau potable*

La redevance pour performance « des réseaux d'eau potable » est, mise en place depuis le 1^{er} janvier 2025.

Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables.

Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Adour Garonne.

Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau. Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;

L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile.

L'Agence de l'eau facture cette redevance à la commune ou à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau.

◆ *Redevance prélèvement sur la ressource en eau*

La redevance prélèvement sur la ressource en eau est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est fixé chaque année par la collectivité.

Le prix de l'eau du syndicat Tarif hors redevances Agence de l'Eau pour l'ensemble des Communes adhérentes à l'établissement RIVE GAUCHE DU DOURDOU

♦ Evolution du tarif de l'eau

Abonnement domestique

	2025	2026
Part Fixe	72,00 €	69,00 €
Part Variable	1,5805 €	1,3420 €
120m3	261,66 €	230,04 €

Abonnement secondaire

	2025	2026
Part Fixe	69,00 €	69,00 €
Part Variable	1,5805 €	1,3420 €

Abonnement professionnel

	2025	2026
Part Fixe	183,00 €	183,00 €
Part Variable	1,2528 €	1,2528 €

A ces prix, s'ajoutent :

	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2026
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)**	-	-
TVA	5.5%	5.5%

** Désormais dans la rubrique Agence de l'Eau

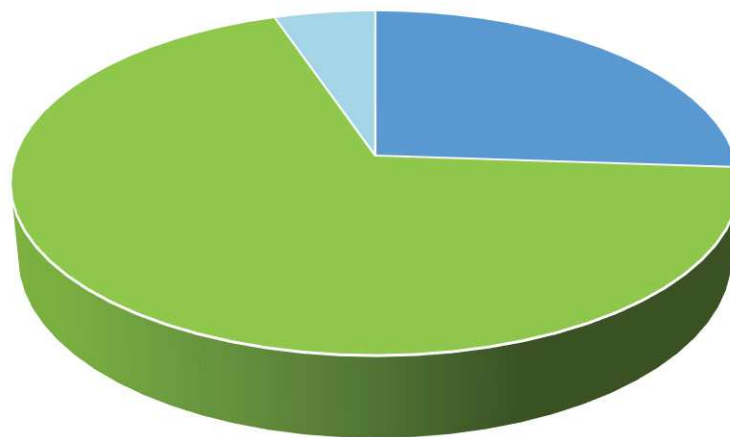
💧 Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation
Abonnement	72,00	69,00	-4,17%
Collectivité	189,66	161,04	-15,09%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	-	-	-
TVA	14,39	12,65	-12,08%
Total [€ TTC]	276,05	242,69	-12,08%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **2.02 €/m³**

Répartition au 1^{er} janvier 2026

Composante de la facture d'un usager de 120m³

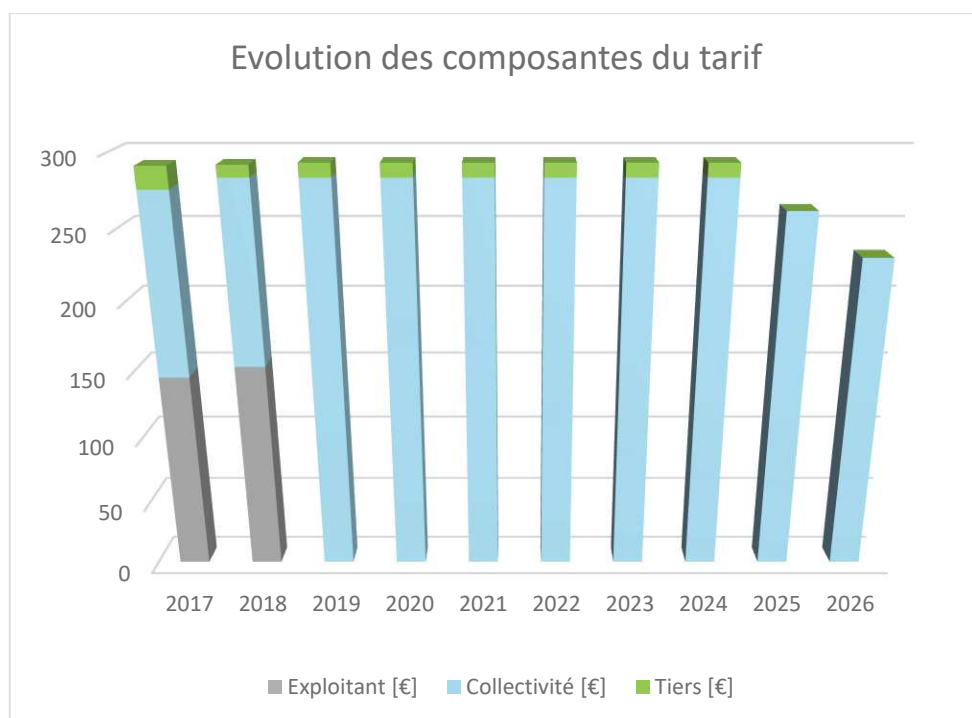


■ Abonnement ■ Collectivité ■ TVA

Evolution des composantes du tarif depuis 2018

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2017	144,87	130,78	15,65	291,3
2018	152,77	130,78	8,4	291,95
2019	0	283,61	9,60	293,21
2020	0	283,61	9,60	293,21
2021	0	283,61	9,60	293,21
2022	0	283,61	9,60	293,21
2023	0	283,61	9,60	293,21
2024	0	283,61	9,60	293,21
2025	0	261,66	-	261,66
2026	0	230,04	-	230,04



Le prix de l'eau du syndicat pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC « Etablissement RIVE GAUCHE DU DOURDOU »

♦ Evolution du tarif de l'eau

Abonnement domestique

	2025	2026
Part Fixe	72,00 €	69,00 €
Part Variable	1,5805 €	1,3420 €
120m3	261,66 €	230,04 €

Abonnement secondaire

	2025	2026
Part Fixe	69,00 €	69,00 €
Part Variable	1,5805 €	1,3420 €

Abonnement professionnel

	2025	2026
Part Fixe	183,00 €	183,00 €
Part Variable	1,2528 €	1,2528 €

A ces prix, s'ajoutent :

	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2026
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)	0.08	0.08
Redevance pour pollution domestique (€/m ³)	-	-
Redevance consommation eau potable	0,32	0,32
Redevance performance des réseaux d'eau potable	0,07	0,07
TVA	5.5%	5.5%

💧 *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation
Collectivité	261,66	230,04	-12,08%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,60	9,60	0,00%
Redevance pour pollution domestique	-	-	-
Redevance consommation eau potable	38,40	38,40	-
Redevance performance des réseaux d'eau potable	8,40	8,40	-
TVA	17,49	15,75	-9,94%
Total [€ TTC]	335,55	302,19	-9,94%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **2.52€/m³**

Répartition au 1^{er} janvier 2026

Composante de la facture d'un usager de 120m³



Recettes d'exploitation

💧 Recettes de la collectivité

	2024	2025
Recettes de vente d'eau	130 956,45 €	144 338,72 €
Autres recettes		
Autres recettes	16 500,13 €	18 880,90 €
Total des recettes	147 456,58 €	163 219,62 €

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité microbiologique	4	0	100 %	
Conformité physico-chimique	1	0	100 %	

Protection des ressources en eau

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

FLAGNAC – Captage pompage Lacombe – DECAZEVILLE COMMUNAUTE :

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

100 %

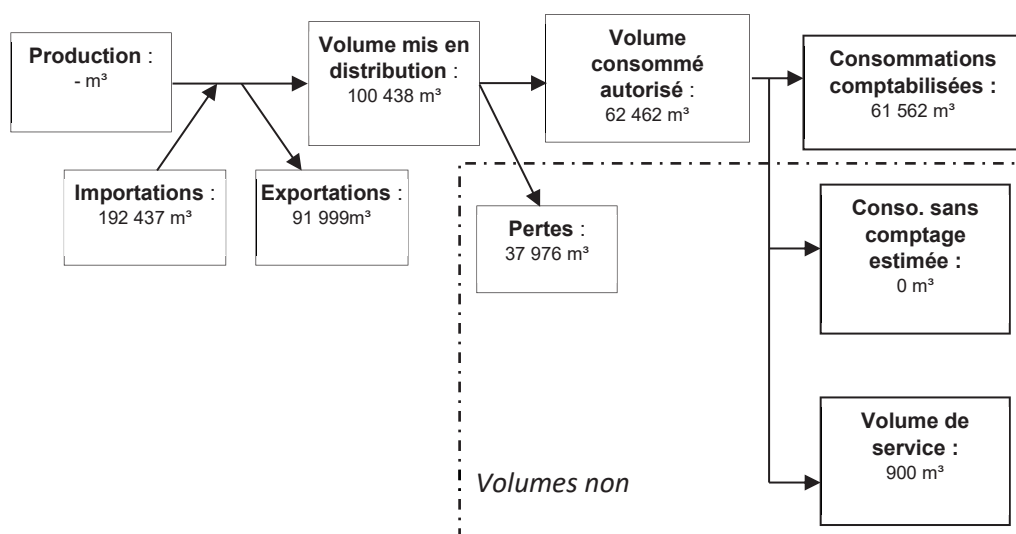
Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	Nombre de points	Points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	15
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	25
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	10
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
TOTAL	120	120

Performance du réseau



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués à 900 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement du réseau de distribution [%]	79,4	79,67	75,45	88,53	89,99	87,89	86,28	90,66	88,20	80,27

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

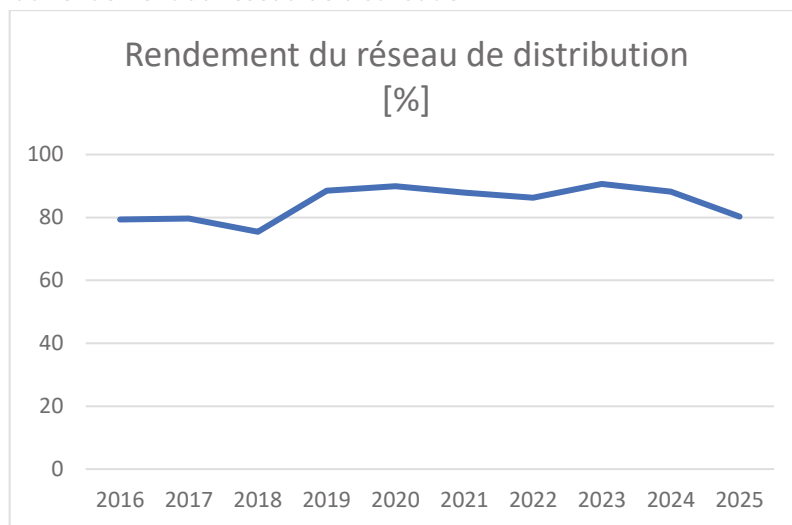
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,95	1,04	1,3	0,78	0,76	0,84	0,95	0,60	0,69	1,22

- indice linéaire de pertes en réseau =

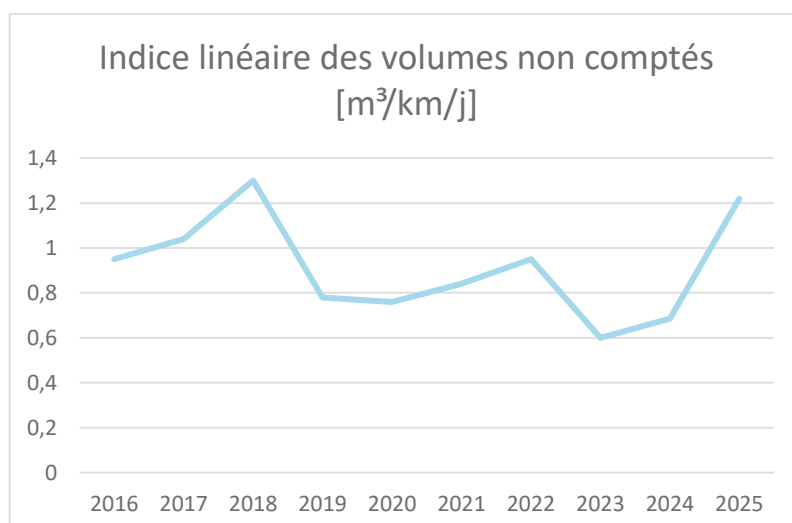
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,87	0,87	1,12	0,75	0,73	0,81	0,92	0,57	0,66	1,19

● *Evolution du rendement du réseau de distribution*



● *Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau*



Renouvellement des réseaux

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2025).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	-	NC	0.446	0.681	0.839	0.654	0.157	0.225	0,42	0,111
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	-	NC	0.16%	0.92%	1.13%	0.88 %	0.19 %	0.26 %	0,48%	0,13%

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	-	8.19	11.96	19.61	30.17	15.15	12.82	8.53	6.48	8.49

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 4 interventions sur le réseau non programmées.

Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Le SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC s'engage sur un délai maximal pour l'ouverture d'un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou la remise en service d'un branchement existant dans un délai de 48 heures (jours ouvrés) pour toute demande réalisée avant 12 heures pour les branchements existants et conformes aux dispositions réglementaires et contractuelles, et dans un délai de trois semaines après obtention des autorisations administratives pour les branchements neufs ou de branchements existants à mettre en conformité.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de respect du délai [%]	-	98	89,29	100	100	100	100	100	100	100

Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Durée d'extinction de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Au titre de l'exercice 2025, à la suite de l'unification des budgets, ces données sont consolidées sur le budget général « SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC ».

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'impayés	-%	1.90%	NC	1.39%	2.42%	4.80 %	2.62 %	2.81 %	1,77%	-

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :

OUI

Taux de réclamations :

Principaux motifs de contact	Réclamations
Facturation	$(1/471) \times 1000 = 2.12$ soit 0.21%
Technique eau	$(3/471) \times 1000 = 6.36$ soit 0.64%
Réclamation diverses	Néant

Financement des investissements du service de l'eau potable

Travaux engagés au cours de l'exercice

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGEES
Travaux divers sur marché (sectorisation, BdC)	100 644.47 €

Montants des subventions et contributions pour le financement de ces travaux au cours de l'exercice

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION...
Dotations / Participations	-

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2024	2025
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	-	-
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	-	-
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	-

Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2024	2025
Encours de la dette au 31 décembre	- €	- €
Remboursements au cours de l'exercice	- €	- €
dont en intérêts	- €	- €
dont en capital	- €	- €

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service public de l'eau

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2024	2025*
Montant des dotations aux amortissements	45 434,96 €	-

* Au titre de l'exercice 2025, à la suite de l'unification des budgets, ces données sont consolidées sur le budget général « SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC ».

Montant des provisions pour créances douteuses

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2024	2025*
Montant des dotations aux provisions	3 594,51 €	-

* Au titre de l'exercice 2025, à la suite de l'unification des budgets, ces données sont consolidées sur le budget général « SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC ».

Présentation des projets à l'étude et en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service – montants prévisionnels des travaux

DESCRIPTIF DES PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
10 CRG – Travaux de renouvellement de réseau AEP	298 744.00 € HT
11 CRG – Travaux divers sur réseau	31 507.00 € HT

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Montant des abandons de créances ou des versements a un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L.115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues

⇒ **0 dossiers de demande d'effacement ou d'extinction de créances** ont été acceptés, soit un total de - € H.T. (- dossiers de décisions prises par le juge d'exécution et - dossiers de procédures collectives). Il est à noter que ces créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

⇒ **0 dossiers d'admission en non-valeur** ont été acceptés pour un montant total de -€ H.T. Les sommes dont il s'agit n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées.

Au titre de l'exercice 2025, à la suite de l'unification des budgets, ces données sont consolidées sur le budget général « SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC ».

Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1- du code général des collectivités territoriales

BENEFICIAIRE	MONTANT EN EUROS
-	-

Partie 4 : CUZAC

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

Organisation administrative du service

Le S.M.A.E.P. de MONTBAZENS RIGNAC assure et exerce la compétence en eau potable sur l'intégralité du territoire de la Commune de CUZAC

Estimation de la Population desservie

248 habitants

Conditions d'exploitation du service

Le service public de l'eau potable est géré en régie. Un contrat de prestation de service portant sur la gestion et l'exploitation du service public de l'eau potable, a été conclu le 9/05/2019 avec la Société SAUR pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la Société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des équipements défectueux (hors fourniture des compteurs à la charge de la collectivité), des équipements électromécaniques et de la robinetterie
Prestations particulières	-

La collectivité prend en charge :

Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances usagers
Gestion du service	relève des compteurs, mise en service des branchements
Entretien	du génie civil des ouvrages
Renouvellement	des compteurs et des branchements, des canalisations, des clôtures, des captages, du génie civil

Ressources en eau

💧 Points de prélèvement

Ouvrage	Prélèvement 2024 [m³]	Prélèvement 2025 [m³]	Prélèvement 2025 [%]	Variation 2024/2025
CUZAC - Les Crozes – Puits La Poulou	15 493	19 927	100%	28,62%
Total des prélèvements [m³]	15 493	19 927	100%	28,62%

💧 Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2024 [m³]	Importé en 2025 [m³]	Variation 2024/2025
SMAEP de MONTBAZENS- RIGNAC – PMR	151	141	-6,62%

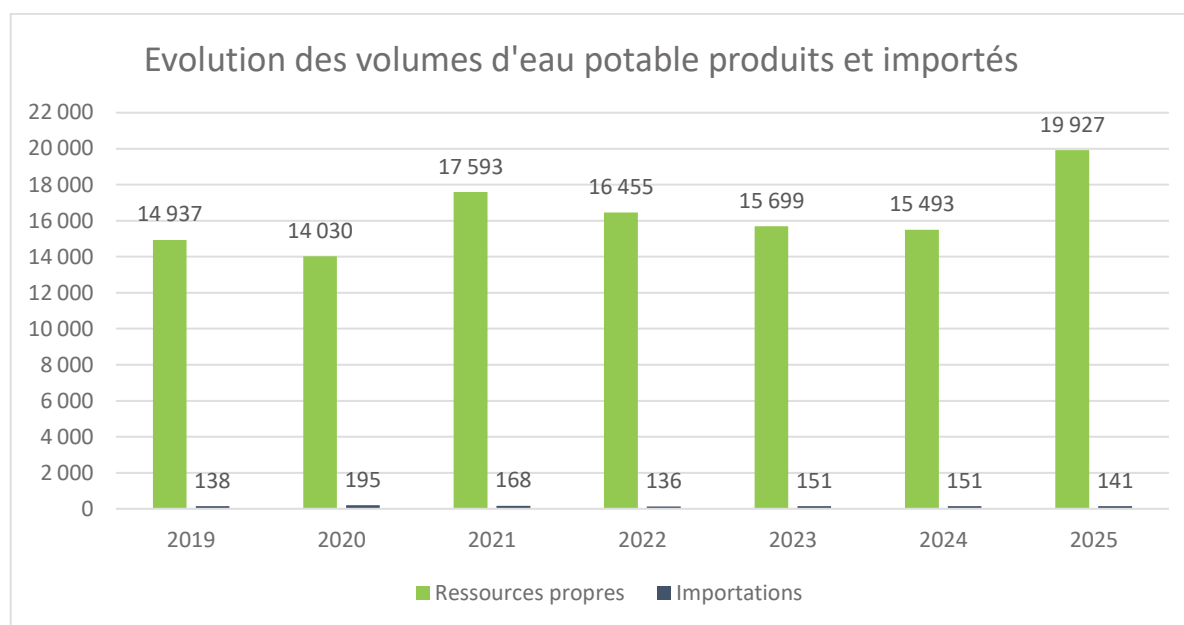
💧 Volumes produits

Ouvrage	Production 2024 [m³]	Production 2025 [m³]	Variation 2024/2025
CUZAC - Les Crozes – Puits La Poulou	15 493	19 927	28,62%

💧 Total des volumes d'eau potable

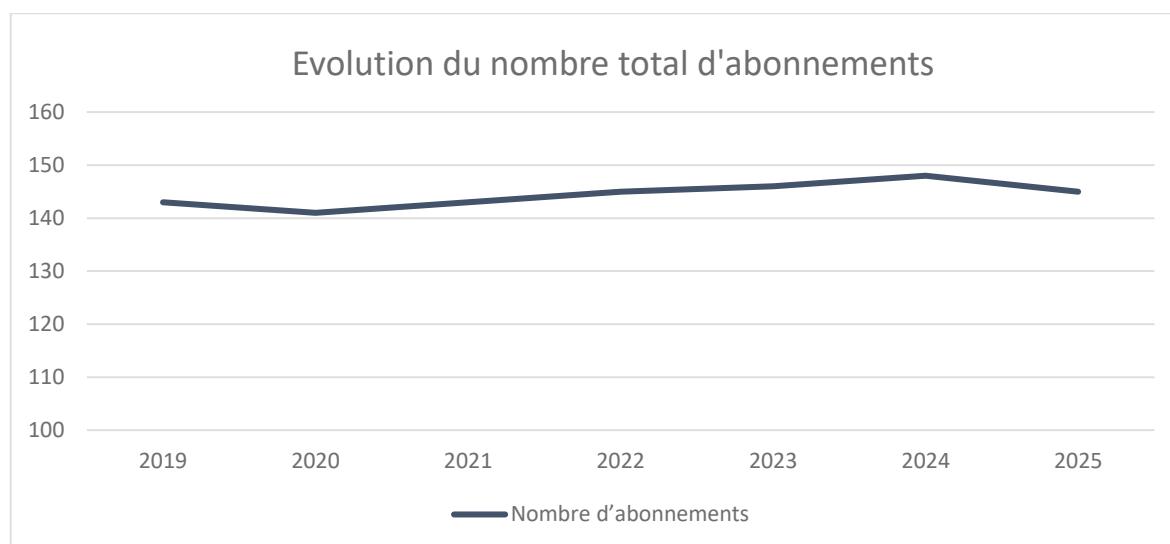
Total des ressources [m³]	2024	2025	Variation
Ressources propres	15 493	19 927	28,62%
Importations	151	141	-6,62%
Total général	15 644	20 068	28,28%

💧 Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



Nombre d'abonnements

Abonnements	2024	2025	Variation 2024/2025
Nombre d'abonnements	148	145	-2,03%



Volumes mis en distribution et vendus

Volumes [m³]	2024	2025	Variation 2024/2025
Volume produit	15 493	19 927	28,62%
Volume importé	151	141	-6,62%
Volume exporté	-	-	-
Volume mis en distribution	15 644	20 068	28,28%
Volume total vendu aux abonnés	10 850	11 909	9,76%

La consommation moyenne par abonnement est de : 82 m³ en 2025.
Elle était de 73 m³ en 2024 soit +12% sur un an.

💧 *Détail des exportations d'eau*

Néant

💧 *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*

Néant

Longueur du réseau

	2024	2025	Variation 2024/2025
Linéaire du réseau hors branchements en km	6,359	6,359	0,00%

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Lorsque le compteur n'a pu être relevé, les facturations sont basées sur une consommation estimée.

💧 *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique était reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, était calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle ne varie plus selon les communes du service. Cette redevance a été supprimée à compter du 1^{er} Janvier 2025 et a été remplacée par de nouvelles redevances Agence de l'Eau (cf. infra).

	1er janvier 2025	1er janvier 2026
CUZAC	-	-

💧 *Redevance consommation d'eau potable*

La redevance « consommation d'eau potable » est, mise en place depuis le 1^{er} janvier 2025. Le tarif est fixé par l'agence de l'eau Adour Garonne et le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable.

L'assiette de cette redevance est constituée par le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation).

Toutefois, les consommations d'eau potable destinée aux activités d'élevage sont exonérées si elles font l'objet d'un comptage spécifique.

Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

💧 *Redevance performance des réseaux d'eau potable*

La redevance pour performance « des réseaux d'eau potable » est, mise en place depuis le 1^{er} janvier 2025.

Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables.

Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Adour Garonne.

Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau. Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;

L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile.

L'Agence de l'eau facture cette redevance à la commune ou à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau.

💧 *Redevance prélèvement sur la ressource en eau*

La redevance prélèvement sur la ressource en eau est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est fixé chaque année par la collectivité.

Le prix de l'eau du syndicat Tarif hors redevances Agence de l'Eau – Commune de CUZAC

◆ Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	63,90	63,90	0,00%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Part variable	1,2292	1,2476	1,50%
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]*	-	-	-
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

* Désormais dans la rubrique Agence de l'Eau

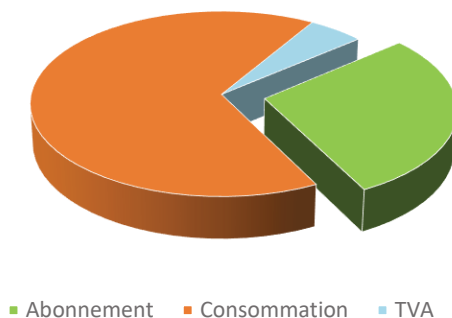
◆ Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation
Abonnement	63,90	63,90	0,00%
Consommation	147,50	149,71	1,50%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	-	-	-
TVA	11,63	11,75	1,04%
Total [€ TTC]	223,03 €	225,36 €	1,04%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **1,88 €/m³**

Répartition au 1^{er} janvier 2026

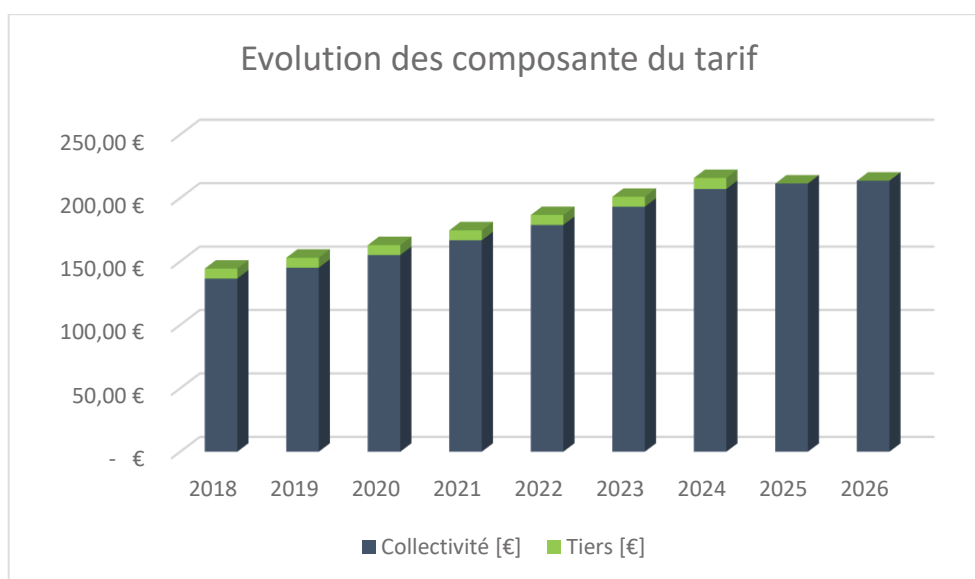
Composante de la facture d'un usager de 120m³



Evolution des composantes du tarif depuis 2018

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2018	136,49 €	7,80 €	144,29 €
2019	145,09 €	7,80 €	152,89 €
2020	155,01 €	7,80 €	162,81 €
2021	166,68 €	7,80 €	174,48 €
2022	178,76 €	7,80 €	186,56 €
2023	193,09 €	7,80 €	200,89 €
2024	207,09 €	8,64 €	215,73 €
2025	211,40 €	-	211,40 €
2026	213,61 €	-	213,61 €



Le prix de l'eau du syndicat Tarif avec redevances Agence de l'Eau – Commune de CUZAC

◆ Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	63,90	63,90	0,00%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Part variable	1,2292	1,2476	1,50%
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,072	0,072	0,00%
	Redevance de pollution domestique	-	-	-
	Redevance consommation eau potable	0,32	0,32	-
	Redevance performance des réseaux d'eau potable	0,07	0,07	-
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

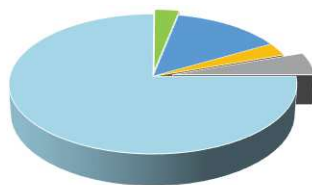
◆ Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation
Collectivité	211,40	213,61	1,05%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,64	8,64	0,00%
Redevance de pollution domestique	-	-	-
Redevance consommation eau potable	38,40	38,40	
Redevance performance des réseaux d'eau potable	8,40	8,40	
TVA	14,68	14,80	0,83%
Total [€ TTC]	281,52	283,85	0,83%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **2,37 €/m³**

Répartition au 1^{er} janvier 2026

Composante de la facture d'un usager de 120m³



- Collectivité
- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau
- Redevance consommation eau potable
- Redevance performance des réseaux d'eau potable
- TVA

Recettes d'exploitation

💧 Recettes de la collectivité

	2024	2025
Recettes de vente d'eau		
Recettes vente d'eau domestiques	21 921,81 €	26 567,74 €
dont abonnements	9 514,39 €	9 516,09€
Total recettes de vente d'eau	21 921,81 €	26 567,74 €
Autres recettes		
Autres recettes	590,59 €	374,00 €
Total des recettes	22 512,40 €	26 941,74€

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable

Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité microbiologique	6	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	9	0	100 %	-

Protection des ressources en eau

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Puits Communal - CUZAC

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
➔	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
50 %

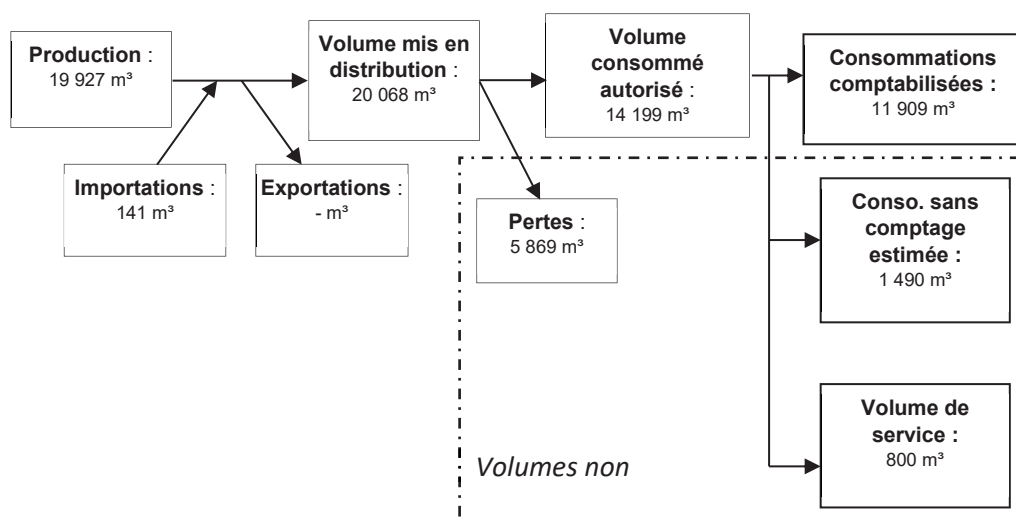
Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	Nombre de points	Points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	15
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	30
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	10
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
TOTAL	120	120

Performance du réseau



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 490 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués par le Maître d'ouvrage à 800 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement du réseau de distribution [%]	-	84,72	77,61	80,99	78,31	76,31	80,45	80,86	70,75

- indice des volumes non comptés =

((estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements) / 365

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	-	1,14	1,73	1,41	1,94	2,45	2,18	2,07	3,52

- indice linéaire de pertes en réseau =

(pertes / longueur du réseau hors branchements) / 365

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	-	0,99	1,59	1,27	1,80	1,84	1,33	1,29	2,53

Renouvellement des réseaux

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	-	0	0.113	0.225	0,200	-	-	-	-
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	-	0%	1.94%	3.87%	3,41%	-	-	-	-

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2025).

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	-	28.77	34.97	7.09	-	-	-	-	-

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 0 intervention sur le réseau non programmée

Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

La SAUR s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant dans un délai de **deux jours ouvrés** pour les branchements existants et conformes aux dispositions réglementaires et contractuelles.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de respect du délai (%)	-	100	100	100	100	100	100	100	100

Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Au titre de l'exercice 2025, le détail de calcul est le suivant K/(Rr-Dr)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Durée d'extinction de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-

Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Au titre de l'exercice 2025, à la suite de l'unification des budgets, ces données sont consolidées sur le budget général « SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC ».

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'impayés [%]	-	7.86	7.81	3.16	4.05	6.45	8,45	3,88	-

Le Syndicat applique le régime des provisions pour créances.

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :

OUI

Taux de réclamations :

Principaux motifs de contact	Réclamations
Facturation	Néant
Technique eau	Néant
Réclamation diverses	Néant

Financement des investissements du service de l'eau potable

Travaux engagés au cours de l'exercice

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGEES
Mise en conformité captage Cuzac - PPI PPR PPE	1 925.00 €

Montants des subventions et contributions pour le financement de ces travaux au cours de l'exercice

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION...
Dotations / Participations	- €

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2024	2025
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	-	-
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	-	-
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	-

Etat de la dette

Néant

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service public de l'eau

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2024	2025
Montant des dotations aux amortissements	-	-

Montant des provisions pour créances douteuses

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2024	2025
Montant des dotations aux provisions	-	-

Présentation des projets à l'étude et en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service – montants prévisionnels des travaux

DESCRIPTIF DES PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
Mise en conformité – captage Cuzac – PPI PPR PPE	678 800.00 € HT

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Montant des abandons de créances ou des versements a un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L.115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues

⇒ **0 dossiers de demande d'effacement ou d'extinction de créances** ont été acceptés, soit un total de - € H.T. (- dossiers de décisions prises par le juge d'exécution et - dossiers de procédures collectives). Il est à noter que ces créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

⇒ **0 dossiers d'admission en non-valeur** ont été acceptés pour un montant total de -€ H.T. Les sommes dont il s'agit n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées.

Au titre de l'exercice 2025, à la suite de l'unification des budgets, ces données sont consolidées sur le budget général « SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC ».

Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1- du code général des collectivités territoriales

BENEFICIAIRE	MONTANT EN EUROS
-	-



Édition avril 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

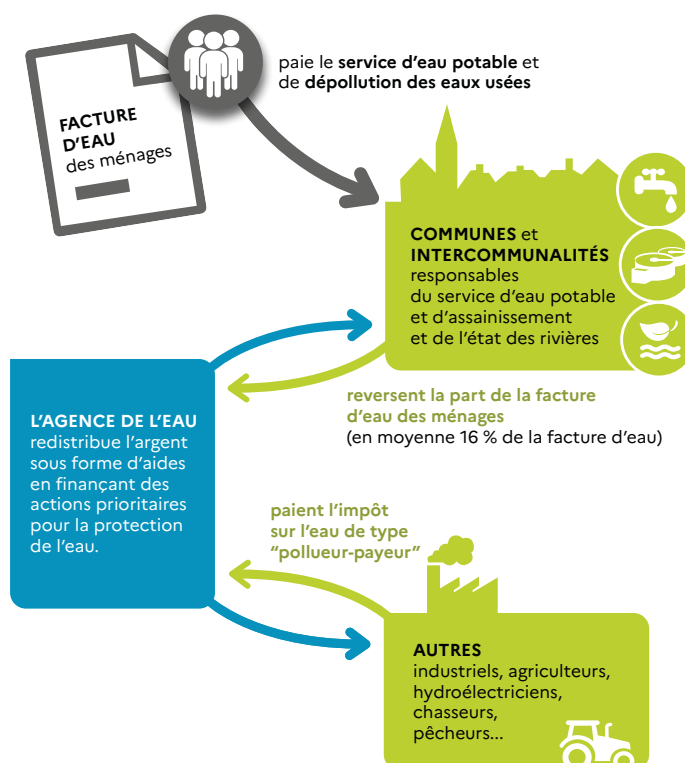
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2024, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,75 euros TTC/m³** dont 2,38€TTC/m³ pour l'eau potable et 2,37 €TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 570 euros par an et une mensualité de 47,50 euros en moyenne. (Données SISPEA 2023)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 347,5 millions d'euros dont 264,7 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance de pollution
payé par les éleveurs
concernés



1,95 €
de redevance de pollution
payé par les industriels
(y compris réseaux de
collecte) et les activités
économiques concernés



63,10 €
de redevance de pollution
domestique
payés par les abonnés
(y compris réseaux de collecte)



9,50 €
de redevance de pollution diffuse
payés par les distributeurs
de produits phytosanitaires
et répercutés sur le prix des
produits

100 €
de redevances perçues
par l'agence de l'eau
en 2025



1,60 €
de redevance pour
la protection du milieu
aquatique et cynégétique
payé par les pêcheurs et les
chasseurs



1,70 €
de redevance de prélèvement
payé par les irrigants



9,00 €
de redevance de prélèvement
payés par les activités
économiques



13,10 €
de redevance de prélèvement
payés par les collectivités
pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) • source agence de l'eau Adour-Garonne.



8,55 €
aux collectivités et acteurs
économiques
pour la gestion quantitative
de la ressource en eau (hors
industrie et agriculture)



10,35 €
pour l'animation des
politiques de l'eau
(études, connaissances,
réseaux de surveillance eaux,
éducation, information
et l'international)



35,80 €
aux collectivités pour
l'épuration des eaux usées
urbaines et rurales et la
gestion des eaux de pluie



15,90 €
aux exploitants concernés
pour des actions de
dépollution et la gestion
de la ressource en eau
dans l'agriculture

100 €
d'aides accordées
par l'agence de l'eau
en 2025



4,20 €
aux collectivités
pour la protection et
la restauration de la
ressource en eau potable



5,10 €
aux acteurs économiques
pour la dépollution industrielle, le traitement
de certains déchets dangereux pour l'eau
et la gestion de la ressource



20,10 €
principalement aux collectivités
pour la restauration et la protection des
milieux aquatiques (en particulier des cours
d'eau -renaturation, continuité écologique- et
des zones humides).

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2025

En 2025, avec le démarrage du nouveau de son nouveau programme d'intervention, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. **Plus de 350 millions d'euros d'aides ont été attribuées sur l'ensemble du bassin.** Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2025, il a permis 7M€ d'investissements supplémentaires sur le Grand Sud-Ouest.



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70 % des aides attribuées par l'Agence en 2025 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature, gestion et partage de la ressource, économies d'eau, gestion durable des eaux de pluie, études, sensibilisation, communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 25 % des aides qui ont permis de soutenir la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

2050 : l'eau, un enjeu central pour notre qualité de vie et nos territoires

À l'occasion d'un forum organisé en septembre dernier par l'agence de l'eau Adour-Garonne, plus de 300 décideurs et citoyens ont été invités à

échanger, débattre et imaginer un avenir marqué par un accès à la ressource en eau réduit de moitié. Pour se projeter dans cet avenir contraint, la qualité de vie dans nos territoires constitue un repère et une cible essentielle.

Le lancement des contrats eau et climat pour une prise en compte des enjeux de prospective climatique

Face au changement climatique, l'Agence de l'eau renforce son soutien aux territoires pour mieux gérer la ressource en eau sur le long terme. Concrètement, elle s'appuie sur les enseignements du programme Explore2, qui donnent les clefs du futur de l'eau et du climat à l'échelle locale.

Les contrats Eau & Climat sont le socle de cette démarche. Ils permettent aux élus et aux acteurs du territoire de se mettre autour de la table pour définir une stratégie claire et un plan d'actions sur plusieurs années, tenant compte des évolutions à venir du climat et de ses impacts sur la ressource en eau.

Un des premiers contrats Eau&Climat élaboré en Adour-Garonne est celui des fleuves et côtières du bassin d'Arcachon 2025-2030, signé le 25 novembre dernier par 33 acteurs locaux (Région, préfecture, Département, communes du bassin d'Arcachon et du Val-de-l'Eyre).



LES ENJEUX DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.



En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reformeredevances>

EN 2026, L'AGENCE DE L'EAU LANCE "L'EAU D'ICI"

Structuré autour de 38 fiches thématiques enrichies de cartes, schémas didactiques, anecdotes et chiffres clés, cet ouvrage rend accessible pour la première fois l'essentiel des connaissances sur l'eau dans le Grand Sud-Ouest.



Siège

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dépt. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

BRIVE-LA-GAILLARDE

(dépt. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dépt. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dépt. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dépt. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00

IMPRIM'VERT®



Conception : AELB DIC - Adaptation AEAG Avril 2026 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, iStockphoto & Jean-Louis Aubert



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

